

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2611

24 septembre 2015

SOMMAIRE

Abalone Group	125317	Morgan Stanley Luxembourg International Holdings S.A.	125283
AC Automation Center	125317	Noel Pons S.à r.l.	125282
Advantage Premiere Fund SCA Sicav-FIS ...	125317	Ontex III S.A.	125282
ALM Management S.à r.l.	125317	Organum Corporation S.à r.l.	125282
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	125316	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	125282
Amorim Investments V S.A.	125316	Pharma Productions S.A.	125326
AZ Media S.à r.l.	125319	Plazo	125326
Bainbridge II Properties S.à r.l.	125317	Pneuct S.A.	125325
Capitol Licensing Europe S.à r.l.	125313	Point of View S.à r.l.	125325
Chama S.A.	125322	Procyon S.à r.l.	125326
Chaussures Bastian S.à r.l.	125323	Prognos-Impuls-Activa S.à r.l.	125326
CIMC TGE Gasinvestments S.A.	125323	QM Properties I S.à r.l.	125325
Corpus Sireo RetailCenter Management S.à r.l.	125319	Quercia Sone	125325
CPEX S.A.	125319	Rapid Acquisition Luxco S.à r.l.	125283
CPO Services S.à r.l.	125319	Raycrown S.A.	125315
Cupola SA-SPF	125320	Ren Finance Holding S.à r.l.	125315
DD Finitions Sàrl	125320	Resource Partners Holdings I S.à r.l.	125315
Development Finnish Feeder III S.C.A.	125320	Salinger S.A.	125328
DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft ..	125322	Sankaty Credit Opportunities VI-EU (Master), LP	125327
Edda S.à r.l.	125323	"Säntis Propco SA"	125326
EuroHealth S.à r.l.	125323	Schroder Property Services B.V.	125328
European Real Estate Partnership S.à r.l. ...	125323	SeaNet Maritime Services S.à r.l.	125283
Financial Resources Solutions S.A.	125315	Summer Project Finance S.à r.l.	125328
LC Participations S.A.	125324	Sun International S.A.	125328
Leiteschberg S.A.	125324	Sustainable Development Fund GP, S.à r.l. ..	125328
LFPE S.C.A. SICAR	125324	Ucosa S.A.	125283
Lies Transports S.A.	125324		
Lorang S.A.	125324		
Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l.	125315		

Organum Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 178.478.

—
Rectificatif du dépôt du 08/07/2015 N. L150119456

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015132141/10.

(150141740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 14 juillet 2015.

Résolution:

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, jusqu'au l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132142/16.

(150142469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Noel Pons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 387.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.782.

—
Il est à noter que le siège social l'associé unique de la Société, à savoir Nanterre TE, Nanterre TX et Nanterre G S.e.n.c., Société en nom collectif (en liquidation), est désormais 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132128/11.

(150142647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Ontex III S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 282.244.708,67.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.348.

—
Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2010, acte publié au Mémorial C no 1517 du 23 juillet 2010

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ontex III S.A.

Marielle Stijger

Administrateur A

Référence de publication: 2015132139/15.

(150141821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Morgan Stanley Luxembourg International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.013.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015132042/11.

(150142706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Ucosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133381/10.

(150143225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

SeaNet Maritime Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133261/10.

(150143878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Rapid Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.599.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Marc Loesch, civil notary residing in Mondorf-les-Bains, Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.175, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.329, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3. Rapid Management, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 81277, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and represented by its general partner, CCP II Cayman GP Ltd.;

4. Rapid Partners, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships (MC-81823), having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and represented by its general partner, Rapid GP Limited.

All the above parties being here duly represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Rapid Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of seventy-eight thousand one hundred twenty-five euro (EUR 78,125.-) registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 186.599, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3 July 2014 under number 1719 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 April 2015 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Creation of a human resources committee;
2. Creation of a strategy and investment committee; and
3. Full restatement of the articles of association.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously resolve to create a human resources committee.

Second resolution

The shareholders unanimously resolve to create a strategy and investment committee.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the general meeting of shareholders unanimously resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Rapid Acquisition Luxco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any another movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its Shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the Board. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Defined terms

Art. 6. Definitions. "Aggregate Sponsor Distributions" means, with respect to the Sponsor Investor, at any time, the aggregate amount of Distributions that Sponsor Investor shall have received with respect to the Ordinary Shares and any PECs held by the Sponsor Investor.

"Aggregate Net Proceeds" means the aggregate net proceeds that the Company receives with respect to its shareholding in German TopCo (including the return on its Shareholder loan) less all costs, expenses, and taxes of the Company.

"Articles" means the present articles of association, as amended from time to time.

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, and (iii) any unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (as defined below), each time as set out in the relevant interim accounts (as defined below and without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD).$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable reserves (including share premium);

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles; and

LD = any unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

For the avoidance of doubt, any Total Cancellation Amount or Redemption Price, as the case may be, owed or paid by the Company to a Shareholder in the context of a redemption of shares is taken into account in the determination of the net profits (NP) and therefore has an effect of reducing indirectly the Available Amount.

"Board" shall have the meaning set forth in Article 11.

"Cancellation Value Per Share" shall have the meaning set forth in Article 7.7.

"Chairman" means the chairman of the Board.

"Class A Ordinary Shares" means the class A ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class B Ordinary Shares" means the class B ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class C Ordinary Shares" means the class C ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class D Ordinary Shares" means the class D ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class E Ordinary Shares" means the class E ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class F Ordinary Shares" means the class F ordinary shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class A Preference Shares" means the class A preference shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class B Preference Shares" means the class B preference shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class C Preference Shares" means the class C preference Shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Class D Preference Shares" means the class D preference shares of the Company, which are issued, from time to time, by the Company.

"Common B Interests" has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement.

"Control" means the holding, directly or indirectly, of more than 50% of the share capital and voting rights of an entity; the verb "to control" shall be interpreted accordingly.

"Distributions" shall have the meaning set forth in Article 28 (ii).

"Exit" means (i) a direct or indirect disposal - by the shareholders in LuxHoldCo or at a lower level of at least 90% of the shares in Senvion SE or (ii) a (direct or indirect) disposal of at least 90% of the assets of Senvion SE.

"Financial Year" means any financial year of the Company as defined in Article 26.

"German Topco" means Rapid TopCo GmbH, a limited liability company incorporated under German law and registered with the Local Court (Amtsgericht) of Munich under registration number HRB 215540.

"Group" means from time to time the Company and any company Controlled by the Company.

"HR Committee" shall have the meaning set forth in Section F.

"Limited Partnership Interests" means the Common B Interests held by the Senvion Managers and/or by another limited partner as warehouse interest for (future) Senvion Managers (each a "Limited Partnership Interest").

"Manager" shall have the meaning set forth in Article 11.

"Ordinary Shares" means the Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares and Class F Ordinary Shares taken together and "Ordinary Share" means any one of them.

"Partnership Agreement" means the limited exempted partnership agreement dated 5 March 2015 relating to Rapid Management LP entered into by the general partner, the Senvion Managers and other limited partners party thereto from time to time.

"PECs" means the Series 1 interest bearing preferred equity certificates issued by the Company from time to time, the Series 2 interest free preferred equity certificates issued by the Company from time to time, and if applicable any additional series of preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

"Person" means any natural and legal person, in particular any legal entity, any company, any association, any partnership, any trust, any joint-venture, any unincorporated organisation and any governmental body.

"Preference Equity" means the Preference Shares and any other equity securities issued and designated as such by the Company from time to time.

"Preference Shares" means the Class A Preference Shares, Class B Preference Shares, Class C Preference Shares and Class D Preference Shares taken together and «Preference Share» means any one of them.

"Preference Shares Portion" means the pro rata share of the nominal value of the Preference Shares in proportion to the nominal value of all the Shares.

"Preference Super-Preferred Dividend" shall have the meaning set forth in Article 28 (v).

"Rapid Management LP" means an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under registration number 812 77 established for the purpose of an (indirect) co-investment of the Senvion Managers in Senvion Group.

"Redemption Price" shall have the meaning set forth in Article 7.10.

"Securities" means any duly authorized securities of the Company, including, but not limited to, any PECs, Ordinary Shares and Preference Shares issued by the Company.

"Securityholder" means any holder of Securities.

"Senvion Group" means Senvion SE, a European Company (Societas Europea) incorporated under German law registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Hamburg under registration number HRB 118644 and with registered office at 22297 Hamburg, Überseering 10, Germany and its direct and indirect subsidiaries.

"Senvion Managers" means the members of the management of Senvion Group who hold a Limited Partnership Interest in Rapid Management LP.

"Shareholder" or "Shareholders" means the holder(s) of the Shares issued, from time to time, by the Company.

"Shares" means all Ordinary Shares and Preference Shares of any class duly authorized and issued from time to time by the Company.

"SIC Committee" shall have the meaning set forth in Section G.

"Sponsor Investment" means the aggregate investment made by the Sponsor Investor in the Sponsor Securities as well as to the share premium account of the Company.

"Sponsor Investor" means (a) CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 160175 having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (b) CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 195.329, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as well as (c) any other person or entity which might become a holder of Sponsor Securities.

"Sponsor Securities" means (i) all of the Securities issued by the Company to Sponsor Investor, (ii) any other equity securities of the Company held by an Sponsor Investor, and (iii) any Securities issued or issuable directly or indirectly (including indirectly through Rapid Management L.P.) with respect to the Securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of Securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof. Such Securities shall continue to be Sponsor Securities in the hands of any holder other than the Sponsor Investor (except for the Company, the Sponsor Investor and transferees in a Public Sale).

"Sponsor Super-Preferred Dividend" shall have the meaning set forth in Article 28 (iii).

"Subscription Price" means an amount equal to the subscription/purchase price plus all additional payments if any paid by the holder of the Preference Shares for the subscription or acquisitions of the Preference Shares.

"Terminating Senvion Manager" means a Senvion Manager whose Limited Partnership Interest is redeemed or transferred.

"Termination" means the redemption or transfer of a Limited Partnership Interest of a Senvion Manager.

"Termination Date" means the date on which the Termination becomes effective.

"Total Cancellation Amount" shall have the meaning set forth in Article 7.8.

C. Share capital - Shares

Art. 7. The Company's share capital is set at seventy-eight thousand one hundred twenty-five euro (EUR 78,125.-) represented by:

- 7,500,000 Ordinary Shares of different classes with a par value of one euro cent (EUR 0.01-) each and divided as follows:

- 1,250,000 Class A Ordinary Shares;
- 1,250,000 Class B Ordinary Shares;
- 1,250,000 Class C Ordinary Shares;
- 1,250,000 Class D Ordinary Shares;
- 1,250,000 Class E Ordinary Shares; and
- 1,250,000 Class F Ordinary Shares.

- 312,500 Preference Shares of different classes with a par value of one euro cent (EUR 0.01-) each and divided as follows:

- 78,125 Class A Preference Shares;
- 78,125 Class B Preference Shares;
- 78,125 Class C Preference Shares; and
- 78,125 Class D Preference Shares.

Any amount paid by the Shareholders as a contribution to the Company, in addition to the share capital, shall be considered as share premium and similar premium or reserves as provided for by section 11 and 13 of the standard chart of accounts. Provided that sufficient funds are available, those reserves may be paid to the Shareholders by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers, and/or by a decision of the general meeting of Shareholders.

Shares of a specific class shall not be convertible into another class of Shares.

7.1 Ordinary Shares

7.1.1. Class A Ordinary Shares

(a) All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class A Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 28 (iii)(a) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.1.2. Class B Ordinary Shares

(a) All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class B Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 28 (iii)(b) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.1.3. Class C Ordinary Shares

(a) All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class C Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class C Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class C Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 28 (iii)(c) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class C Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.1.4. Class D Ordinary Shares

(a) All Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class D Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate

basis to such Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class D Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class D Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 28 (iii)(d) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class D Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.1.5. Class E Ordinary Shares

(a) All Class E Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class E Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class E Ordinary Shares. All Class E Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class E Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class E Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 28 (iii)(e) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class E Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.1.6. Class F Ordinary Shares

(a) All Class F Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class F Ordinary Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class F Ordinary Shares. All Class F Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class F Ordinary Shares is reduced.

(b) Each Class F Ordinary Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Ordinary Shares in accordance with Article 28 (iii)(f) divided by the total number of Ordinary Shares of such class.

(c) Each Class F Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.2 Preference Shares

7.2.1. The Class A Preference Shares

(a) All Class A Preference Shares shall be identical in all respects. All Class A Preference Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Preference Shares. All Class A Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class A Preference Shares is reduced.

(b) Each Class A Preference Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Preference Shares in accordance with Article 28 (v)(a) divided by the total number of Preference Shares of such class.

(c) Each Class A Preference Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.2.2. The Class B Preference Shares

(a) All Class B Preference Shares shall be identical in all respects. All Class B Preference Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Preference Shares. All Class B Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class B Preference Shares is reduced.

(b) Each Class B Preference Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Preference Shares in accordance with Article 28 (v)(b) divided by the total number of Preference Shares of such class.

(c) Each Class B Preference Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.2.3. The Class C Preference Shares

(a) All Class C Preference Shares shall be identical in all respects. All Class C Preference Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Preference Shares. All Class C Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class C Preference Shares is reduced.

(b) Each Class C Preference Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Preference Shares in accordance with Article 28 (v)(c) divided by the total number of Preference Shares of such class.

(c) Each Class C Preference Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.2.4. The Class D Preference Shares

(a) All Class D Preference Shares shall be identical in all respects. All Class D Preference Shares shall share pro rata in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Preference Shares. All Class D Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be cancelled with the effect that the issued number of Class D Preference Shares is reduced.

(b) Each Class D Preference Share shall bear preferred dividends as allocated to such class of Preference Shares in accordance with Article 28 (v)(d) divided by the total number of Preference Shares of such class.

(c) Each Class D Preference Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

7.3 The Shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

7.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (e.g. starting with Class F Ordinary Shares, thereafter Class E Ordinary Shares, respectively starting with Class D Preference Shares, thereafter Class C Preference Shares, etc.).

7.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in Article 7.5 and Articles 28(iv) and (vi)), such class of Shares gives right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, to the Total Cancellation Amount (in accordance with Article 28), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any Share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Share which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

7.7 The "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

7.8 The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of the Company, in accordance with Article 28. The Total Cancellation Amount for each class of Shares shall be the total amount of the Available Amount allocated to the relevant class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class of Shares, unless otherwise resolved by the Board, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the amount of the Available Amount allocated to the relevant class of Shares. The Board can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

7.9 Unless explicitly provided for otherwise herein, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class.

7.10 Termination

In the event of a Termination, the Company has a right to redeem the portion of the Preference Shares (including by way of redeeming one or more entire classes of Preference Shares) held by Rapid Management LP that equals the pro rata share of the Terminating Servion Manager's Limited Partnership Interest in proportion to all Limited Partnership Interests. The "Redemption Price" will consequently be calculated as follows:

(a) If the Limited Partnership Interest of the Terminating Servion Manager is held by such Terminating Servion Manager for a period of time of no more than three (3) years, the redemption price will be an amount equal to the lower of (i) the portion of the Subscription Price for the Preference Shares to be redeemed and (ii) the fair market value thereof on the basis of the last balance sheet date preceding the Termination Date; and

(b) If the Limited Partnership Interest of the Terminating Servion Manager is held by such Terminating Servion Manager for a period of time of more than three (3) years, the redemption price will be an amount equal to the fair market value of the Preference Shares to be redeemed on the basis of the last balance sheet date preceding the Termination Date.

The fair market value of the Preference Shares for purposes of the determination of the Redemption Price shall be determined by the Board of the Company in its discretion taking into account the profit/dividend participation rights attached to the Preference Shares. In the event that the fair market value of the Preference Shares is challenged by any Shareholder, an independent auditor may be appointed by the Board of the Company, in its sole discretion, to determine the above-mentioned value.

Irrespective of the provisions in Art. 7.9 the Redemption Price pursuant to this Art. 7.10 shall become due at the earlier of (i) 3 years after the Terminating Servion Manager's Limited Partnership Interest has been redeemed or transferred or (ii) 2 weeks after the Company has received the proceeds from an Exit.

Art. 8. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per Share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's Shares are freely transferable among Shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of at least four (4) managers composed by at least two (2) class A managers and two (2) class B managers (each a “Manager”), which do not need to be Shareholders (the sole manager and the board of managers are herein collectively referred to as the “Board” and any reference to the “Board” in the present Articles shall mean a reference to the sole manager or the board of managers, as applicable). The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of any sole manager or, in case of a Board, by the joint signature of at least one class A manager and one class B manager.

The Board may create, from time to time, one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as set forth in any investment agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

The Managers are appointed by the general meeting of Shareholders which sets the term of their office.

The Managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Board may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

At least twenty-four (24) hours-notice of each meeting of the Board shall be given to the Managers except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The Board shall meet upon call by the Chairman or any member of the Board, at the place indicated in the notice of meeting. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The minutes of each Board meeting shall be written in English and be taken by the competent Person as determined in compliance with the provisions of the Articles and shall be circulated to each Manager with the Board papers to be circulated in advance of the next succeeding meeting.

The quorum for meetings of the Board shall be the majority of all Managers appointed from time to time who are present or represented throughout the meeting. Decisions are validly taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Any Manager may empower in writing or by cable, telegram, telex or facsimile any other Manager to represent himself as a Manager in any meeting of the Board or otherwise by granting a power of attorney to such other Manager.

Any member may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have a casting vote. Any Manager is entitled to bring material matters relating to the management of the Group to the attention of the Board to have them considered at meetings of the Board.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by two members.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The Manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 13. The Board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate purpose of the Company, except for (i) the transactions, measures and actions which require the consent of the HR Committee and the SIC Committee and (ii) the matters reserved by the Articles and the Law to the general meeting of Shareholders.

E. Advisory board

Art. 14. The Company may have an advisory board (the “Advisory Board”) if so decided by the general meeting of Shareholders. It shall consist of up to 8 members.

The members of the Advisory Board shall be nominated by the Shareholders as follows:

(a) up to 4 members shall be nominated by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. in its sole discretion (the “CCP II Nominees”) by means of individual notice to be sent to the Board for its acknowledgment;

(b) up to 3 members shall be nominated by CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. in its sole discretion (the “CCP III Nominees”) by means of individual notice to be sent to the Board for its acknowledgment; and

(c) up to 1 member shall be nominated by Rapid Partners, L.P. in its sole discretion (the “Rapid Partners Nominee”) by means of individual notice to be sent to the Board for its acknowledgment.

Art. 15. The Advisory Board shall have a chairman and a secretary. One of the CCP II Nominees shall be the chairman of the Advisory Board. The chairman of the Advisory Board is elected by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. at its sole discretion.

Art. 16. In the light of the foregoing provision relating to the nomination procedure, any member of the Advisory Board may be removed or replaced at any time, without notice and without cause by the Shareholders as follows:

a) The CCP II Nominees shall only be removed and replaced by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l.. The removal and any replacement shall be notified to the Board for its acknowledgement;

b) The CCP III Nominees shall only be removed and replaced by CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. The removal and any replacement shall be notified to the Board for its acknowledgement; and

c) The Rapid Partners Nominee shall only be removed and replaced by Rapid Partners, L.P. The removal and any replacement shall be notified to the Board for its acknowledgement.

Art. 17. The Advisory Board may entrust one or more of its members with special mandates for one or more specific tasks.

Art. 18. The Advisory Board shall meet upon call by the chairman upon the prior request of the Board.

Art. 19. At least twenty-four (24) hours-notice of each meeting of the Advisory Board shall be given to the members containing the specific matters upon which the Advisory Board shall give its advice and recommendations to the Board except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for an advisory board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Advisory Board and expressly authorized by the Board.

The quorum for meetings of the Advisory Board shall be the majority of all members appointed from time to time who are present or represented at the meeting. Decisions are validly taken by a majority of votes of the members present or represented at such meeting. Decisions taken by the Advisory Board are purely consultative and are not binding. They shall take the form of advice and recommendations which may be followed or not by the Board.

Any member may empower in writing or by cable, telegram, telex or facsimile any other member to represent himself as a member in any meeting of the Advisory Board or otherwise by granting a power of attorney to such other member.

Any member may participate in any meeting of the Advisory Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

In the case of an equality of votes or conflicting interests, the chairman shall have a casting vote provided that such vote is purely consultative.

The Advisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The members(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to advice and recommendations regularly made for the account of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. The main objective and responsibility of the Advisory Board shall be the granting of general advice and recommendations on transactions and matters to be resolved upon by the Board. The Advisory Board has a consultative function and cannot interfere with the management of the Company which is an exclusive power of the Board.

The Advisory Board shall work closely with the Board and further to its instructions for the welfare of the Company. It shall advise the Board on the specific matters decided by the Board and as indicated in the convening notice. The Board should provide at its sole and entire discretion any relevant information to the Advisory Board in respect of any advice and recommendations to be given by the latter to the Board.

Art. 21. Each of the members of the Advisory Board shall use any information relating to the Company or the Shareholders disclosed during and for the purpose of its meetings only in connection with the matters, rights and obligations set out by these Articles, and shall cause all information so obtained by it and which is not publicly available to be treated as confidential, except that each member of the Advisory Board may disclose any such confidential information on a strictly

as needed basis if (i) required by applicable law and regulations, (ii) needed to obtain required legal, regulatory, corporate or other approvals, or (iii) agreed prior to such disclosure between the Board and the Shareholders.

Art. 22. The remuneration of the members of the Advisory Board, if any, shall be determined either by the general meeting of Shareholders or by the chairman of the Advisory Board. Any out of pocket expenses that the members of the Advisory Board would incur in the context of their duties as a member of the Advisory Board shall be borne by the Company and reimbursed to the relevant member of the Advisory Board upon production of the relevant proof of the nature and amount of the expense and explanation that such expense shall be considered by the Board as incurred in the context of the duties as a member of the Advisory Board.

F. Human resources committee

Art. 23. The Company may have a human resources committee (the “HR Committee”) if so decided by the general meeting of Shareholders. It shall consist of up to four members.

The members of the HR Committee shall be jointly nominated by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. and CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. in their sole discretion.

Art. 24. The general meeting of Shareholders shall only adopt or amend the rules of procedure for the HR Committee. The rules of procedure of the HR Committee as adopted by the general meeting of Shareholders shall provide for further provisions in particular on the self-organisation of the HR Committee.

Art. 25. The HR Committee shall have a chairman and a secretary. The chairman of the HR Committee shall be jointly elected by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. and CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. in their sole discretion.

Art. 26. In the light of the foregoing provision relating to the nomination procedure, any member of the HR Committee may be removed or replaced at any time, without notice and without cause by a joint decision of CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. and CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. The removal and any replacement shall be notified to the Board for its acknowledgement.

Art. 27. The HR Committee may entrust one or more of its members with special mandates for one or more specific tasks.

Art. 28. The HR Committee shall resolve on all questions concerning the terms of service or employment (including the terms of salary, bonus or other remuneration, termination or dismissal) of any member of the Board or employee of the Company as well as the managing directors, board members and other Senior Employees (as defined below) of the Company's subsidiaries.

The main objective and responsibility of the HR Committee shall be the granting of general consents to transactions, actions and measures to the Board which fall into the scope of the matters conferred to the HR Committee under these Articles and the rules of procedure. Further powers and responsibilities may be conferred on the HR Committee by shareholders' resolution.

The Board shall require the consent of the HR Committee for the legal transactions, actions and measures in the matters specified below and may, to the extent such legal transactions, actions and measures are to be taken at the level of any of the Company's subsidiaries (including any member of Senvion group) and are not of competence of a corporate body other than the management, only approve such legal transactions, actions and measures by way of board/shareholder resolution and the Board may only render corresponding instructions after obtaining the prior approval by the HR Committee:

(a) all decisions on the hiring, appointment, revocation and dismissal of any managing directors, any management, supervisory or advisory board members (other than employee representatives in any co-determined supervisory board), senior employees or senior consultants at the level of the Company and its direct and indirect subsidiaries, in particular including any staff members reporting directly to the managing directors or management board of the respective company ("Direct Reports"), any staff members reporting directly to Direct Reports as well as any presidents, executive vice presidents, senior vice-presidents, vice-presidents and country heads/managers (such managing directors, board members, senior employees and senior consultants jointly the "Senior Employees");

(b) conclusion, amendment or termination of labor, employment or service agreements (including the terms of bonus or other remuneration or increase/decrease in remuneration) with any Senior Employees;

(c) review of (i) the appropriateness as well as of any increases or decreases of the (fixed and variable) salary of any Senior Employee and (ii) the specific objectives for the annual cash bonus evaluation of any Senior Employee;

(d) approval of any ex gratia or exceptional payments/benefits;

(e) conclusion amendment or termination of company collective agreements, works agreements (of substantial importance) and of general guidelines regarding Senvion group's pension scheme;

(f) granting, introduction, amendment and/or termination of pension commitments of any kind;

(g) the establishment, material amendment and/or termination of existing employee participation programs, profit sharing or similar incentive programs;

(h) review and approval of the compensation philosophy and approach for the Company and its direct and indirect subsidiaries, in particular the companies of Senvion group (to the extent not yet explicitly covered in a) through g)); and

(i) any other arrangement between a Senvion group entity and (i) a Senior Employee or (ii) a person affiliated with a Senior Employee in the sense of Section 15 Stock Corporation Act (AktG) or related with a Senior Employee in the sense of Section 15 of the German Tax Code (Abgabenordnung) or (iii) a person being employed by or having a service agreement or similar arrangement with any direct or indirect shareholder of the Company.

Furthermore, the following business operations and measures may only be executed by the Board or by persons empowered specifically by the Board after obtaining previous approval by the HR Committee:

Taking resolutions or exercising voting rights of the Company as shareholder of subordinated affiliated companies if the respective resolutions concern any of the items listed in paras. (a) through (i) above.

Art. 29. The remuneration of the members of the HR Committee, if any, shall be determined either by the general meeting of Shareholders or by the chairman of the HR Committee.

G. Strategy and Investment Committee

Art. 30. The Company may have a strategy and investment committee (the “SIC Committee”) if so decided by the general meeting of Shareholders. It shall consist of up to three members.

The members of the SIC Committee shall be jointly nominated by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. and CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. in their sole discretion.

Art. 31. The general meeting of Shareholders shall adopt or amend the rules of procedure for the SIC Committee. The rules of procedure of the SIC Committee as adopted by the general meeting of Shareholders shall provide for further provisions in particular on the self-organisation of the SIC Committee.

Art. 32. The SIC Committee shall have a chairman and a secretary. The chairman of the SIC Committee shall be jointly elected by CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. and CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. in their sole discretion.

Art. 33. In the light of the foregoing provision relating to the nomination procedure, any member of the SIC Committee may be removed or replaced at any time, without notice and without cause by a joint decision of CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. and CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. The removal and any replacement shall be notified to the Board for its acknowledgement.

Art. 34. The SIC Committee may entrust one or more of its members with special mandates for one or more specific tasks.

Art. 35. The SIC Committee shall resolve on all questions concerning the strategic orientation of the Company. This includes all issues relevant to the Company with regard to planning, business development, its risk situation and risk management, any deviations of the course of business from the set planning and targets.

The main objective and responsibility of the SIC Committee shall be the granting of general consents to legal transactions, actions, measures to the Board which fall into the scope of the matters conferred to the SIC Committee under these Articles and the rules of procedure. Further powers and responsibilities may be conferred on the SIC Committee by shareholders’ resolution.

The following business operations, legal transactions, actions and measures may only be executed or taken by the Board or by persons empowered specifically by the Board and may, to the extent such business operations, legal transactions, actions and measures are to be executed or taken at the level of any of the Company’s subsidiaries (including any member of Senvion group and are not part of the competencies of a corporate body other than the management) only be approved by the Board by way of board/shareholder resolution and the Board may only render corresponding instructions after having obtained the prior approval by the SIC Committee:

- a) taking up new and giving up existing areas of business;
- b) acquisition and sale of shares in companies as well as businesses or parts of businesses, including any equity or financial investment in or vendor financing of any wind farm project, with a total value of more than EUR 5 million of costs of acquisition financing or sales proceeds (per transaction per annum including all consequential liabilities or commitments) unless the respective investment or divestment has been provided for in a budget or business plan already approved by the SIC Committee;
- c) issuance of bonds and comparable financial instruments;
- d) annual financial budget (including CAPEX, total headcount, Operating Expenses) and amendments to and deviations from the budget;
- e) onshore and offshore sales offers including framework agreements with a total value of more than EUR 50 million and/or an EBT (Earnings Before Taxes) margin of less than 3%;
- f) purchase agreements including framework agreements raised with a particular supplier or vendor with a total value of more than EUR 15 million or a term of more than one year;
- g) operations and maintenance service offers and agreements including framework agreements entered into with a single customer with a total value of more than EUR 10 million or a term of more than ten years or with variable revenues of more than 50% of the contract value; no approval is required if the contract contains a price escalation clause or the margin is higher than 30%;

h) strategically entering into new markets and giving up existing markets as well as any establishment, acquisition, liquidation and sale of legal entities and participations in legal entities;

i) capital expenditure investments/expenses, irrespective of whether these are provided for in the financial budget approved by the SIC Committee or not;

j) new R&D projects, even if within the financial budget approved by the SIC Committee, subject to case by case approval on the basis of a business case to be presented to the SIC Committee;

k) granting and taking up credit facilities and other financing agreements regardless of the respective volume; it being understood that the granting and taking up of payment credit facilities to or from customers or suppliers only requires an approval if the respective volume exceeds EUR 5 million per customer or supplier in one financial year;

l) granting and assignment of any license or any commercial agency agreements for any product or territory covering an entire country with the company refraining from own sales activities and/or covering sales volumes of more than EUR 50 million per contract;

m) conclusion, amendment and termination of enterprise agreements such as domination agreements and profit and loss pooling agreements;

n) mergers, spin-offs, change of legal form, change of the statutory seat and similar corporate measures;

o) any voluntary advance paid to a single supplier of more than EUR 5 million not provided for in the underlying purchase contract or framework agreement (including advance payments to any of its affiliated companies);

p) any compensation, write-off or waiver vis-à-vis a supplier, customer or other party in excess of EUR 2 million per business year per specific event and not provided for in the contracts approved by the SIC Committee;

q) hiring of new white collar employees (within budget) (except for replacements of white collar employees and the hiring of blue collar employees within the financial budget approved by the SIC Committee);

r) any participation of Company representatives in any investor conference representing the Company;

s) any media interview, other media interaction or communications not in line with the group communication policy; and

t) all business operations not specified above exceeding the scope of normal business operations if the value of the transaction exceeds 3% of the equity capital of the group in the individual case.

Furthermore, the following business operations and measures may only be executed by the Board or by persons empowered specifically by the Board after obtaining previous approval by the SIC Committee:

a) taking resolutions or exercising voting rights of the Company as shareholder of subordinated affiliated companies if the respective resolutions concern any of the items listed in paras. (a) through (t) above; and

b) capital increases in subordinated affiliated companies in an amount exceeding EUR 5 million (including agio) or which would result in significant changes with regard to the shareholding and/or consolidation of that company in the individual case.

In the case of business operations requiring approval in which the resolution of the SIC Committee respectively cannot be obtained in due time without endangering the key interests of the respective entity, the approval of the chairman of the SIC Committee must be obtained in advance of the planned measure and the subsequent approval by the SIC Committee respectively shall be immediately obtained.

The SIC Committee shall be authorized to determine other business operations requiring its approval.

Art. 36. The remuneration of the members of the SIC Committee, if any, shall be determined either by the general meeting of Shareholders or by the chairman of the SIC Committee.

H. Decisions of the shareholders

Art. 37. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

The meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares. Save for a higher majority provided in these Articles or by law, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 38. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimously taken decision of the Shareholders.

Art. 39. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

I. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 40. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 41. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Managers, prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 42.

(i) The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions, represents the net annual profit of the Company.

From the Company's net annual profit five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

(ii) If in any year, the Company resolves to make distributions out of the Available Amount and/or any payment of yield or repayment of par value under the PECs (together referred to as the "Distributions"), the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) Firstly, Sponsor Investor will receive on the Sponsor Securities all the Distributions made by the Company until the Aggregate Sponsor Distributions are equal to the Sponsor Investment (the "Distribution Tranche I") and provided such Distributions are made on the Ordinary Shares, will be allocated pursuant to the section (iii) below (the "Sponsor Dividend Amount 1").

(b) Secondly, if and to the extent the aggregate Distributions exceed the Sponsor Investment, the following order of priority shall apply:

A. If the Aggregate Net Proceeds are lower than two (2) times the Sponsor Investment, all the Distributions made by the Company in that respect will be exclusively allocated to Sponsor Investor on its Sponsor Securities and provided such Distributions are made on the Ordinary Shares, will be allocated pursuant to the section (iii) below (the "Sponsor Dividend Amount 2").

B. If the Aggregate Net Proceeds are equal to or more than two (2) times the Sponsor Investment but lower than two point five (2.5) times the Sponsor Investment, an amount equal to a percentage rate equal to fifty percent (50%) of the Preference Shares Portion of the balance between the Distributions and the Distribution Tranche I will be split between the holders of the Preference Shares and allocated to them pursuant to section (v) below (the "Preference Dividend Amount 1) and the remainder of the aforementioned balance will be allocated to the holders of Sponsor Securities pursuant to the section (iii) below (the "Sponsor Dividend Amount 3").

C. If the Aggregate Net Proceeds are equal to or more than two point five (2.5) times the Sponsor Investment, an amount equal to a percentage rate equal to one hundred percent (100%) of the Preference Shares Portion of the balance between the Distributions and the Distribution Tranche I will be split between the holders of the Preference Shares and allocated to them pursuant to section (v) below (the "Preference Dividend Amount 2") and the remainder of the aforementioned balance will be allocated to the holders of the Sponsor Securities pursuant to the section (iii) below (the "Sponsor Dividend Amount 4").

Any payment to the Sponsor Investor shall first be made as payment of yield under the PECs, thereafter as repayment of the par value of the PECs and then only as distributions under the Shares held by the Sponsor Investor. The distribution mechanism as set out in Article 42 (ii)(b)B and Article 42 (ii)(b)C shall be complied with for any distribution under the Securities once the Aggregate Net Proceeds are equal to or more than two (2) times the Sponsor Investment.

(iii) The Sponsor Dividend Amount 1, the Sponsor Dividend Amount 2, the Sponsor Dividend Amount 3 and the Sponsor Dividend Amount 4 will be distributed to the holders of the Ordinary Shares as follows:

(a) Firstly, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.10% of the nominal value of all Class A Ordinary Shares they own in the Company (the "Sponsor Preferred Dividend A");

(b) Secondly, the holders of Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.15% of the nominal value of all Class B Ordinary Shares they own in the Company (the "Sponsor Preferred Dividend B");

(c) Thirdly, the holders of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.20% of the nominal value of all Class C Ordinary Shares they own in the Company (the “Sponsor Preferred Dividend C”);

(d) Fourthly, the holders of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.25% of the nominal value of all Class D Ordinary Shares they own in the Company (the “Sponsor Preferred Dividend D”);

(e) Fifthly, the holders of Class E Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.30% of the nominal value of all Class E Ordinary Shares they own in the Company (the “Sponsor Preferred Dividend E”); and

(f) Finally, the holders of Class F Ordinary Shares shall be entitled to receive (i) an amount equal to 0.35% of the nominal value of all Class F Ordinary Shares they own in the Company (the “Sponsor Preferred Dividend F”) and (ii) an amount equal to the Sponsor Dividend Amount 1 and Sponsor Dividend Amount 2 and Sponsor Dividend Amount 3 and Sponsor Dividend Amount 4, if any and as the case may be, less the sum of the Sponsor Preferred Dividend A, the Sponsor Preferred Dividend B, the Sponsor Preferred Dividend C, the Sponsor Preferred Dividend D, the Sponsor Preferred Dividend E and the Sponsor Preferred Dividend F (the “Sponsor Super-Preferred Dividend”).

(iv) Any redemption or cancellation of one or more entire classes of Ordinary Shares in the Company will occur in reverse alphabetical order, in which case the following allocation procedure would apply:

(a) In case the Company has Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares and Class F Ordinary Shares outstanding, article 42 (iii) shall apply as set out therein with respect to the holders of the Ordinary Shares.

(b) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares outstanding, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 42 (iii) shall apply to the Class E Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A, the Sponsor Preferred Dividend B, the Sponsor Preferred Dividend C, the Sponsor Preferred Dividend D and the Sponsor Preferred Dividend E shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend E and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(c) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares and the Class E Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 42 (iii) shall apply to the Class D Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A, the Sponsor Preferred Dividend B, the Sponsor Preferred Dividend C and the Sponsor Preferred Dividend D shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend D and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(d) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 42 (iii) shall apply to the Class C Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A, the Sponsor Preferred Dividend B and the Sponsor Preferred Dividend C shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend C and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(e) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares and the Class C Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 42 (iii) shall apply to the Class B Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A and the Sponsor Preferred Dividend B shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend B and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(f) In case the Company has redeemed or cancelled the Class F Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares and the Company has only Class A Ordinary Shares, the right for the Sponsor Super-Preferred Dividend under article 42 (iii) shall apply to the Class A Ordinary Shares (with the exception that only the Sponsor Preferred Dividend A shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Sponsor Preferred Dividend A and the Sponsor Super-Preferred Dividend, as revised.

(v) The Preference Dividend Amount 1 and the Preference Dividend Amount 2 will be distributed to the holders of the Preference Shares as follows:

(a) Firstly, the holders of Class A Preference Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.10% of the nominal value of all Class A Preference Shares they own in the Company (the “Preference Preferred Dividend A”);

(b) Secondly, the holders of Class B Preference Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.15% of the nominal value of all Class B Preference Shares they own in the Company (the “Preference Preferred Dividend B”);

(c) Thirdly, the holders of Class C Preference Shares shall be entitled to receive an amount equal to 0.20% of the nominal value of all Class C Preference Shares they own in the Company (the “Preference Preferred Dividend C”);

(d) Finally, the holders of Class D Preference Shares shall be entitled to receive (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of all Class D Preference Shares they own in the Company (the “Preference Preferred Dividend D”) and (ii) an amount equal to the Preference Dividend Amount 1 or the Preference Dividend Amount 2, if any and as the case may

be, less the sum of the Preference Preferred Dividend A, the Preference Preferred Dividend B, the Preference Dividend C and the Preference Preferred Dividend D (the “Preference Super-Preferred Dividend”).

(vi) Any redemption or cancellation of one or more entire classes of Preference Shares in the Company will occur in reverse alphabetical order, in which case the following allocation procedure would apply:

(a) In case the Company has Class A Preference Shares, Class B Preference Shares, Class C Preference Shares and Class D Preference Shares outstanding, article 42 (v) shall apply as set out therein with respect to the holders of the Preference Shares.

(b) In case the Company has redeemed or cancelled the Class D Preference Shares and the Company has only Class A Preference Shares, Class B Preference Shares and Class C Preference Shares outstanding, the right for the Preference Super-Preferred Dividend under article 42 (v) shall apply to the Class C Preference Shares (with the exception that only the Preference Preferred Dividend A, the Preference Preferred Dividend B and the Preference Preferred Dividend C shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Preference Preferred Dividend C and the Preference Super-Preferred Dividend, as revised.

(c) In case the Company has redeemed or cancelled the Class D Preference Shares and Class C Preference Shares and the Company has only Class A Preference Shares and Class B Preference Shares outstanding, the right for the Preference Super-Preferred Dividend under article 42 (v) shall apply to the Class B Preference Shares (with the exception that only the Preference Preferred Dividend A and the Preference Dividend B shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Preference Preferred Dividend B and the Preference Super-Preferred Dividend, as revised.

(d) In case the Company has redeemed or cancelled the Class D Preference Shares, Class C Preference Shares and Class B Preference Shares and the Company has only Class A Preference Shares outstanding, the right for the Preference Super-Preferred Dividend under article 42 (v) shall apply to the Class A Preference Shares (with the exception that only the Preference Preferred Dividend A shall reduce the relevant amount), the holders of which will thus be entitled to the Preference Preferred Dividend A and the Preference Super-Preferred Dividend, as revised.

J. Dissolution - Liquidation

Art. 43. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in accordance with the terms of Article 42 (ii), (iii) and (v).

K. Audit - Supervision

Art. 44. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

L. Miscellaneous

Art. 45. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bain, Luxembourg,

Ont comparu:

1. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.175, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.329, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Rapid Management, L.P., une société constituée et existante selon les lois des îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 81277, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans et représentée par son general partner CCP II Cayman GP Ltd.;

4. Rapid Partners, L.P., une société constituée et existante selon les lois des îles Caïmans, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnerships (MC-81823) et ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, représentée par Rapid GP en sa qualité de general partner.

Toutes ici représentées par Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu de procurations données sous seing privés à elle délivrée.

Lesquelles procurations, paraphées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont toutes associées de Rapid Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 78.125,-), ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.599, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1719 en date du 3 juillet 2014. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société").

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création d'un comité des ressources humaines;
2. Création d'un comité de stratégie et d'investissement; et
3. Refonte des statuts.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident unanimement de créer un comité de rémunération.

Deuxième résolution

Les associés décident unanimement de créer un comité stratégique.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des associés décide unanimement de refondre les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«A. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "Rapid Acquisition Luxco S.à r.l." (ci-après dénommée la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant parties du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Elle peut être dissoute à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution de l'assemblée générale des associés, statuant aux conditions nécessaires à la modification des présents statuts.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

B. Définitions

Art. 6. Définitions. «Accord de Partenariat» désigne l'accord de partenariat daté du 5 mars 2015 de Rapid Management LP, conclu entre l'associé commandité, les Gérants Senvion et tout autre associé commanditaire ultérieur.

«Associé» ou «Associés» désigne le(s) porteur(s) de Parts Sociales qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Capital de Préférence» désigne toutes les Parts de Préférence et tout autre titre de participation qui peut être émis et désigné en tant que tel par la Société à tout moment.

«Cessation» désigne le rachat ou le transfert d'une Participation des Associés d'un Gérant Senvion.

«Comité RH» aura la signification énoncée à la Section F.

«Comité SIC» aura la signification énoncée à la Section G.

«Conseil» aura la signification énoncée à l'Article 11.

«Contrôle» désigne la possession, directe ou indirecte, de plus de 50% du capital social et des droits de vote d'une entité; le verbe «contrôler» doit être interprété dans ce sens.

«Date de Cessation» désigne la date à laquelle une Cessation devient effective.

«Distributions» aura la signification énoncée à l'Article 28 (ii).

«Distributions Globales Sponsor» désigne à tout moment, en ce qui concerne l'Investisseur Sponsor, le montant total des Distributions que l'Investisseur Sponsor aurait reçu en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires et tout PEC détenu par l'Investisseur Sponsor.

«Dividende Sponsor Super Préférentiel» aura la signification énoncée à l'Article 28 (iii).

«Dividende Super Préférentiel de Préférence» aura la signification énoncée à l'Article 28 (v).

«Exercice financier» désigne tout exercice financier de la Société tel que défini à l'Article 26.

«Gérant» aura la signification énoncée à l'Article 11.

«Gérants Senvion» désigne tous les membres du management de Groupe Senvion qui détiennent une Participation des Associés dans Rapid Management LP.

«Gérant Senvion en Cessation» désigne un Gérant Senvion dont les Participations des Associés sont rachetées ou transférées.

«Groupe» désigne à tout moment la Société ainsi que n'importe quelle autre société contrôlée par la Société.

«Groupe Senvion» désigne Senvion SE, une Société Européenne (Societas Europea) constituée et existant selon le droit allemand, enregistrée auprès du Tribunal Local de Hamburg (Amtsgericht) sous le numéro HRB 118644, ayant son siège social au 22297 Hamburg, Uberseering 10, Allemagne, et ses filiales directes ou indirectes.

«Investissement Sponsor» désigne l'investissement total réalisé par l'Investisseur Sponsor dans les Titres Sponsor, ainsi qu'au compte de primes d'émission de la Société.

«Investisseur Sponsor» désigne (a) CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant un capital social de 12.500,- euros, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 160.175, ayant son siège social au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (b) CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant un capital social de 12.500,- euros, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 195.329, ayant son siège social au 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et (c) ainsi que toute autre personne ou entité qui pourrait devenir un détenteur de Titres Sponsor.

«Montant Disponible» désigne le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (y compris les primes d'émission) et (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la classe de Parts Sociales devant être annulée mais réduite par (i) toute perte (y compris les bénéfices reportés), (ii) tout montant devant être imputé aux réserves indisponibles conformément aux exigences légales ou des présents Statuts, et (iii) tout dividende non versé dans la mesure où celui-ci n'a pas déjà réduit le BN (tel que défini ci-dessous), chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés (tel que défini ci-dessous, et sans, pour dissiper tout doute, de double comptabilisation) tel que:

$$MD = (BN + D + RC) - (P + RL + DV).$$

Où:

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés);

D = toute réserve librement distribuable (y compris les primes d'émission);

RC = le montant de la réduction du capital social et de de la réserve légale relatif à la classe de Parts Sociales devant être annulée;

P = les pertes (y compris les bénéfices reportés);

RL = tout montant devant être imputé aux réserves indisponibles conformément aux exigences légales ou des présents Statuts; et

DV = tout dividende non versé dans la mesure où celui-ci n'a pas déjà réduit le BN.

Afin de dissiper tout doute, tout Montant Total d'Annulation ou Prix de Rachat, selon le cas, dû ou payé par la Société à un Associé dans le cadre d'un rachat de parts sociales est pris en compte dans la détermination des bénéfices nets (BN) et par conséquent, a pour effet de réduire indirectement le Montant Disponible.

«Montant Total d'Annulation» a le sens défini à l'Article 7.8.

«Participations B Communes» a la signification qui lui est attribué dans l'Accord de Partenariat.

«Participations des Associés» désigne les Participations B Communes détenues par les Gérants Senvion et/ou par tout autre associé pour le compte des (futurs) Gérants Senvion (chacune désignée comme une «Participation des Associés»).

«Parts de Préférence» désigne les Parts de Préférence Classe A, les Parts de Préférence Classe B, les Parts de Préférence Classe C, et les Parts de Préférence Classe D désignés collectivement comme telles et une «Part de Préférence» désigne l'une d'entre elles.

«Parts de Préférence Classe A» désigne les parts de préférence de classe A de la Société, qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts de Préférence Classe B» désigne les parts de préférence de classe B de la Société, qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts de Préférence Classe C» désigne les parts de préférence de classe C de la Société, qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts de Préférence Classe D» désigne les parts de préférence de classe D de la Société, qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales» désigne toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts de Préférence de toute classe dûment autorisées et émises par la Société à tout moment.

«Parts Sociales Ordinaires» désigne les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires D, les Parts Sociales Ordinaires E, et les Parts Sociales Ordinaires F désignées collectivement comme telles et une «Part Sociale Ordinaire» désigne l'une d'entre elles.

«Parts Sociales Ordinaires A» désigne les parts sociales ordinaires A qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires B» désigne les parts sociales ordinaires B qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires C» désigne les parts sociales ordinaires C qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires D» désigne les parts sociales ordinaires D qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires E» désigne les parts sociales ordinaires E qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Parts Sociales Ordinaires F» désigne les parts sociales ordinaires F qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«PECs» désigne tous les certificats privilégiés de série 1 portants intérêts ainsi que tous les certificats privilégiés de série 2 ne portants pas d'intérêts qui peuvent être émis à tout moment par la Société et, le cas échéant, toute autre série supplémentaire de certificats privilégiés portants intérêts dûment autorisée et qui peuvent être émises à tout moment par la Société.

«Personne» désigne toute personne physique ou morale, en particulier toute entité légale, société, association, partenariat, trust, joint-venture, organisation non constituée en société ou une entité gouvernementale.

«Porteur de Titres» désigne tout porteur de Titres.

«Portion de Parts de Préférence» désigne la part en proportion de la valeur nominale des Parts de Préférence proportionnellement à la valeur nominale de toutes les Parts Sociales.

«Président» désigne le président du Conseil.

«Prix de Rachat» aura la signification énoncée à l'Article 7.10.

«Produit Net Total» désigne le produit net total reçu par la Société en ce qui concerne ses participations dans la Topco de droit allemand (y compris le rendement de son prêt d'Actionnaire) diminué des coûts, frais et impôts de la Société.

«Prix de Souscription» désigne un montant égal au Prix d'achat ou au prix de souscription augmenté de tous paiements complémentaires faits éventuellement par les détenteurs de Parts de Préférence pour la souscription ou l'acquisition de Parts de Préférence.

«Rapid Management LP» désigne un exempted limited partnership, constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 81277, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, constitué dans le but d'un co-investissement (indirect) des Gérants Senvion dans le Groupe Senvion.

«Sortie» désigne (i) la cession directe ou indirecte par les actionnaires dans la Société ou à niveau plus faible d'au moins 90% des actions détenues dans Senvion SE ou la cession d'au moins 90% des actifs de Senvion SE.

«Statuts» signifie les présents statuts, qui peuvent être modifiés à tout moment.

«Titres» désigne tout titre dûment autorisé de la Société, y compris, mais ne se limitant pas à, tout PEC, toute Part Sociale Ordinaire, et toute Part de Préférence émis par la Société.

«Titres Sponsor» désigne (a) tous les Titres émis par la Société à un Investisseur Sponsor, (ii) tout autre titre de participation de la Société détenu par un Investisseur Sponsor, et (iii) tout autre Titre émis ou pouvant être émis directement ou indirectement (y compris indirectement à travers Rapid Management L.P.) en ce qui concerne les Titres visés aux clauses (i) ou (ii) ci-dessus au moyen d'un dividende ou d'un fractionnement, ou en rapport avec une combinaison de Titres, une recapitalisation, une fusion, une consolidation, ou toute autre réorganisation y compris une recapitalisation ou un échange, nonobstant tout transfert ou cession ultérieur à d'autres détenteurs. De tels titres continueront d'être des Titres Sponsor entre les mains de tout détenteur autre qu'un Investisseur Sponsor (exception faite de la Société, de l'Investisseur Sponsor et de tout cessionnaire lors d'une Vente Publique).

«Topco Allemande» désigne RapidTopCo GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit allemand, enregistrée auprès du Tribunal Local de Munich (Amtsgericht) sous le numéro HRB 215540.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» aura la signification énoncée à l'Article 7.7.

C. Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 78.125,-) représenté par:

Sept millions cinq cent mille douze (7.500.000) Parts Sociales Ordinaires de différentes classes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01-) chacune et réparties comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires A;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires B;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires C;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.00) Parts Sociales Ordinaires D;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.00) Parts Sociales Ordinaires E; et
- un million deux cent cinquante mille (1.250.00) Parts Sociales Ordinaires F.

Trois cent douze mille cinq cents (312.500) Parts de Préférence de différentes classes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01-) chacune et réparties comme suit:

- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts de Préférence Classe A;
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts de Préférence Classe B;
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts de Préférence Classe C; et
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) Parts de Préférence Classe D.

Tout montant payé par les Associés comme contribution à la Société, en plus du capital social, sera considéré comme prime d'émission et prime similaire ou comme réserves tel que prévu aux sections 11 et 13 du plan comptable standard. À condition que les fonds disponibles soient suffisants, ces réserves peuvent être distribuées aux Associés par décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance, et/ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Les Parts Sociales d'une classe spécifique ne seront pas convertibles en une autre classe.

7.1 Les Parts Sociales Ordinaires

7.1.1. Les Parts Sociales Ordinaires A

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires A seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires A doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires A. Toutes les Parts Sociales Ordinaires A achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires A émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire A produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 28 (iii) (a) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire A donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.1.2. Les Parts Sociales Ordinaires B

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires B seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires B doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires B. Toutes les Parts Sociales Ordinaires B achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires B émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire B produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 28 (iii) (b) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire B donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.1.3. Les Parts Sociales Ordinaires C

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires C seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires C doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires C. Toutes les Parts Sociales Ordinaires C achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires C émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire C produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 28 (iii) (c) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire C donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.1.4. Les Parts Sociales Ordinaires D

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires D seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires D doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires D. Toutes les Parts Sociales Ordinaires D achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires D émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire D produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 28 (iii) (d) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire D donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.1.5. Les Parts Sociales Ordinaires E

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires E seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires E doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires E. Toutes les Parts Sociales Ordinaires E achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires E émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire E produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 28 (iii) (e) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire E donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.1.6. Les Parts Sociales Ordinaires F

(a) Toutes les Parts Sociales Ordinaires F seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts Sociales Ordinaires F doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts Sociales Ordinaires F. Toutes les Parts Sociales Ordinaires F achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts Sociales Ordinaires F émises soit réduit.

(b) Chaque Part Sociale Ordinaire F produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 28 (iii) (f) divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires de cette même classe.

(c) Chaque Part Sociale Ordinaire F donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.2 Les Parts de Préférence

7.2.1 Les Parts de Préférence Classe A

(a) Toutes les Parts de Préférence Classe A seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts de Préférence Classe A doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts de Préférence Classe A. Toutes les Parts de Préférence Classe A achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts de Préférence Classe A émises soit réduit.

(b) Chaque Part de Préférence Classe A produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts de Préférence Classe A conformément à l'Article 28 (v) (a) divisé par le nombre total de Parts de Préférence Classe A de cette même classe.

(c) Chaque Part de Préférence Classe A donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.2.2 Les Parts de Préférence Classe B

(a) Toutes les Parts de Préférence Classe B seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts de Préférence Classe B doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts de Préférence Classe B. Toutes les Parts de Préférence Classe B achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts de Préférence Classe B émises soit réduit.

(b) Chaque Part de Préférence Classe B produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts de Préférence Classe B conformément à l'Article 28 (v) (b) divisé par le nombre total de Parts de Préférence Classe B de cette même classe.

(c) Chaque Part de Préférence Classe B donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.2.3 Les Parts de Préférence Classe C

(a) Toutes les Parts de Préférence Classe C seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts de Préférence Classe C doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts de Préférence Classe C. Toutes les Parts de Préférence Classe C achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts de Préférence Classe C émises soit réduit.

(b) Chaque Part de Préférence Classe C produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts de Préférence Classe C conformément à l'Article 28 (v) (c) divisé par le nombre total de Parts de Préférence Classe C de cette même classe.

(c) Chaque Part de Préférence Classe C donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.2.4 Les Parts de Préférence Classe D

(a) Toutes les Parts de Préférence Classe D seront identiques dans tous les aspects. Toutes les Parts de Préférence Classe D doivent partager équitablement le paiement des dividendes et d'une manière générale toute distribution d'actifs autres que des dividendes, qui sont alloués à ces Parts de Préférence Classe D. Toutes les Parts de Préférence Classe D achetées ou autrement acquises par la Société seront annulées, de manière à ce que le nombre de Parts de Préférence Classe D émises soit réduit.

(b) Chaque Part de Préférence Classe D produira des dividendes préférentiels attribués à la classe de Parts de Préférence Classe D conformément à l'Article 28 (v) (d) divisé par le nombre total de Parts de Préférence Classe D de cette même classe.

(c) Chaque Part de Préférence Classe D donne droit à son titulaire de voter sur toutes les matières à propos desquelles les Associés ont le droit de vote.

7.3 Les Parts Sociales sont nominatives et ne peuvent être converties en titres au porteur.

7.4 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

7.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classes entière(s) de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales Ordinaires F, ensuite les Parts Sociales Ordinaires E, et en commençant par les Parts de Préférence Classe D, ensuite les Parts de Préférence Classe C etc.).

7.6 Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu aux Articles 7.5 et 28 (iv) et (vi)), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs titulaires, en proportion du nombre de parts détenues dans cette classe, au Montant Total d'Annulation (conformément à l'Article 28) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale, pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

En plus du capital social émis, il peut être mis en place un compte de primes d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale de la Société, en plus de sa valeur nominale, sera transférée. Le montant du compte de primes d'émission pourra être utilisé afin de permettre le paiement de toute Part Sociale que la Société pourrait racheter de son (ses) Actionnaire(s), afin de compenser les pertes nettes réalisées, d'effectuer des distributions à(aux) son(ses) Actionnaire(s) sous la forme de dividendes ou d'allouer des fonds à la réserve légale.

7.7 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui rachetée et annulée.

7.8 Le «Montant Total d'Annulation» correspond au montant déterminé par le Conseil de Gérance de la Société conformément à l'Article 28. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales sera le montant total du Montant Disponible alloué à la classe de Parts Sociales concernée, à moins que le Conseil de Gérance en ait décidé autrement, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au montant du Montant Disponible alloué à la classe de Parts Sociales concernée. Le Conseil de Gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans son calcul du Montant Total Disponible la prime d'émission librement distribuable, soit en partie ou en intégralité.

7.9 Sauf si le contraire est expressément prévu dans les présents statuts, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée.

7.10 Cessation

En cas de cessation, la Société a le droit de racheter la part des Parts de Préférence (notamment par le rachat d'une ou plusieurs classes entière(s) de Parts de Préférence) détenue par Rapid Management LP laquelle devra être égale à la quote-part de la Participation des Associés du Gérant Senvion en Cessation et proportionnelle à toutes les Participations des Associés. Par conséquent, le «Prix de Rachat» sera calculé de la manière suivante:

(a) Si la Participation des Associés du Gérant Senvion en Cessation est détenue par celui-ci durant une période qui n'excède pas trois (3) ans, le Prix de Rachat sera égal à un prix inférieur (i) à la partie du Prix de Souscription des Parts de Préférence à racheter et (ii) à la juste valeur du marché de celle-ci sur la base du dernier bilan précédant la Date de Cessation;

(b) Si la Participation des Associés du Gérant Senvion en Cessation est détenue par celui-ci durant une période supérieure à trois (3) ans, le Prix de Rachat sera d'un montant égal à la juste valeur du marché des Parts de Préférence rachetées sur la base du dernier bilan précédant la Date de Cessation.

La juste valeur de marché des Parts de Préférence aux fins de déterminer le Prix de Rachat sera déterminée par le Conseil de Gérance de la Société qui prendra en compte de manière discrétionnaire les droits de participation aux bénéfices/dividendes attachés au Parts de Préférence. Dans le cas où la juste valeur du marché des Parts de Préférence serait contestée par un Associé, un auditeur indépendant serait désigné par le Conseil de Gérance de la Société, de façon discrétionnaire, afin de déterminer la valeur mentionnée ci-dessus.

Indépendamment des dispositions de l'Article 7.9, le Prix de Rachat en application de l'Article 7.10 deviendra exigible au plus tôt dans les (i) trois (3) ans après le rachat ou le transfert de la Participation des Associés du Gérant Senvion en Cessation ou (ii) dans les deux (2) semaines après que la Société ait reçu les produits d'une Sortie.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par l'approbation d'une majorité d'Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Art. 9. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires doivent désigner un représentant unique qui les représentera envers la Société.

Art. 10. Les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés. Entre vifs, elles ne peuvent être transférées qu'à de nouveaux Associés sous réserve de l'approbation de ce transfert par les autres Associés en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social.

Toute cession de parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé ne peuvent être transférées à de nouveaux Associés que sous réserve de l'approbation de ce transfert par les autres Associés en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise lorsque les parts sont transmises aux parents, descendants ou au conjoint survivant.

D. Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins quatre (4) gérants composé d'au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B (chacun un «Gérant») qui n'ont pas besoin d'être Associés (le gérant unique et le conseil de gérance sont collectivement dénommés le «Conseil» et toute référence au «Conseil» dans les présents Statuts désignera soit le gérant unique, soit le conseil de gérance, selon le cas). La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou dans le cas d'un Conseil, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le Conseil peut créer, à tout moment, un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des rôles conformément à ce qui serait prévu dans tout contrat d'investissement pouvant être conclu ponctuellement par les Associés.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, sans que soit exigée l'existence d'une raison légitime.

Le Conseil peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou acte sous seing privé.

Une convocation par écrit à toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation communiquée. Le Conseil doit se réunir sur convocation du Président ou tout membre du Conseil, au lieu indiqué dans la convocation. Cette convocation peut être omise en cas d'accord de chaque membre par écrit, par câble,

télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil doit être rédigé en anglais et être pris par la personne compétente telle que déterminée conformément aux dispositions des présents Statuts et sera transmis à chaque Gérant, ainsi que les documents requis par le Conseil de Gérance, lesquels devront être transmis avant la réunion suivante.

Le quorum pour les réunions du Conseil est la majorité de tous les Gérants nommés à tout moment qui sont présents ou représentés durant la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés lors de ladite réunion.

Tout Gérant peut donner par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, à un autre Gérant, le pouvoir de se représenter en tant que Gérant à toute réunion du conseil de gérance ou le cas échéant par le biais d'une procuration à un autre Gérant.

Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre mutuellement sans discontinuité. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Dans le cas d'une égalité des voix, celle du président est prépondérante. Tout Gérant a le droit de porter les questions importantes relatives à la gestion du Groupe à l'attention du Conseil, afin qu'elles soient examinées lors des réunions du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Le Conseil peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution.

Art. 12. Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa / leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ce sont uniquement des agents autorisés et sont donc principalement et seuls responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour agir et accomplir des actes nécessaires et utiles en vue de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception (i) des transactions, mesures et actions requérant l'accord du Comité RH et du Comité SIC et (ii) des actes expressément réservés par les Statuts à l'assemblée générale des Associés.

E. Comité consultatif

Art. 14. La Société peut être dotée d'un comité consultatif (le «Comité Consultatif») si l'assemblée générale des Associés le décide. Il sera composé d'un maximum de 8 membres.

Les membres du Comité Consultatif doivent être nommés par les Associés comme suit:

- a) un maximum de 4 membres devra être nommé par CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. à sa seule discrétion (le «Représentant CCP II») par voie de notification adressée au Conseil pour prise d'acte;
- b) un maximum de 3 membres devra être nommé par CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. à sa seule discrétion (le «Représentant CCP III») par voie de notification adressée au Conseil pour prise d'acte;
- c) un maximum de 1 membre devra être nommé par Rapid Partners, L.P.) à sa seule discrétion (le «Représentant Rapid Partners») par voie de notification adressée au Conseil pour prise d'acte.

Art. 15. Le comité consultatif est doté d'un président et d'un secrétaire. Le président du Comité Consultatif sera nommé parmi les Représentants CCP II. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. désignera le président du Comité Consultatif à sa seule discrétion.

Art. 16. Suite à l'article qui précède concernant la procédure de nomination, tout membre du Comité Consultatif peut ainsi être révoqué ou remplacé à tout moment, sans préavis et sans motif par les Associés comme suit:

- a) Les Représentants CCP II seront révoqués et remplacés par CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. La révocation ou le remplacement doit être notifié au Conseil aux fins de notification.
- b) Les Représentants CCP III seront révoqués et remplacés par CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. La révocation ou le remplacement doit être notifié au Conseil aux fins de notification.
- c) Les Représentants Rapid Partners seront révoqués et remplacés par Rapid Partners, L.P. La révocation ou le remplacement doit être notifié au Conseil aux fins de notification.

Art. 17. Le Comité Consultatif peut confier à un ou plusieurs de ses membres des mandats spéciaux pour une ou plusieurs missions.

Art. 18. Le Comité Consultatif se réunit sur convocation du président et sur demande du Conseil.

Art. 19. La convocation à chaque réunion du Comité Consultatif doit être adressée au moins vingt-quatre heures avant aux membres avec mention des questions spécifiques sur lesquelles le Comité Consultatif devra fournir ses conseils et recommandations au Conseil sauf en cas d'urgence, dans ce cas la nature et les raisons de l'urgence doivent être indiquées dans la convocation. La convocation n'a pas être adressée dans le cas où chaque membre y renonce soit par écrit, câble, télégramme, télex, facsimile, ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas exigée pour une réunion du comité consultatif à tenir à un moment et à un lieu qui ont été précisés par une résolution antérieure adoptée par le Comité Consultatif et expressément autorisée par le Conseil.

Le quorum pour les réunions du Comité Consultatif est fixé à la majorité de tous les membres désignés et qui sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions sont valablement prises par la majorité des votes des membres présents ou représentés à une telle réunion. Les décisions prises par le Comité Consultatif sont purement consultatives et ne sont pas contraignantes. Elles prennent la forme de conseils ou de recommandations qui peuvent être suivies ou non par le Conseil.

Chaque membre peut autoriser par écrit, câble, télégramme, télex, facsimile, tout autre membre à le représenter en qualité de membre dans une réunion du Comité Consultatif ou autrement en donnant mandat à cet autre membre.

Chaque membre peut participer aux réunions du Comité Consultatif par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre les uns les autres. La participation à ces réunions par ces moyens est équivalente à une participation physique à une telle réunion.

Dans le cas d'une égalité de voix ou de conflits d'intérêts, le président a voix prépondérante sous réserve que ce vote soit purement consultatif.

Le Comité Consultatif peut, unanimement, adopter des résolutions par voie de résolutions circulaires pour exprimer son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou facsimile ou tout autre moyen similaire de communication à confirmer par écrit. L'ensemble forme le procès-verbal prouvant l'adoption de la résolution.

Les membre(s) ne supporte(nt) en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en rapport avec les conseils et les recommandations régulièrement donnés pour le compte de la Société. Ils ont seulement qualité d'agents autorisés et sont par conséquent simplement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Le principal objectif et la responsabilité du Comité Consultatif seront de fournir des conseils d'ordre général et des recommandations sur des questions sur lesquelles le Conseil devra se prononcer. Le Comité Consultatif a une fonction consultative et ne peut interférer avec la gestion de la Société qui relève du pouvoir exclusif du Conseil.

Le Comité Consultatif travaille étroitement avec le Conseil et adresse ses instructions dans l'intérêt de la Société. Il doit conseiller le Conseil sur des questions spécifiques décidées par le Conseil comme indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil doit fournir à sa seule et entière discrétion toute information pertinente au Comité Consultatif en rapport avec tout conseil ou recommandation à donner par ce dernier au Conseil.

Art. 21. Chaque membre du Comité Consultatif doit se servir de toute information en rapport avec la Société ou ses Associés rendue publique pendant et pour les besoins des réunions et uniquement en rapport avec les questions, droits et obligations prévus par ces Statuts, et doit s'assurer que toute information ainsi obtenue ou qui n'est pas rendue publique soit traitée comme confidentielle, sauf dans les cas où chaque membre du Comité Consultatif peut révéler une telle information confidentielle à des fins strictes et nécessaires, à savoir si cette information est (i) exigée par les lois et règlements applicables, (ii) demandée pour obtenir des autorisations légales, réglementaires, sociales ou toutes autres autorisations, (iii) ou convenue avant toute révélation entre le Conseil et les Associés.

Art. 22. La rémunération des membres du Comité Consultatif, le cas échéant, est fixée par l'assemblée générale des Associés ou par le président du Comité Consultatif. Toutes dépenses que les membres du Comité Consultatif pourraient engager dans le cadre de leurs fonctions en qualité de membre du Comité Consultatif doivent être supportées par la Société et remboursées au membre concerné du Comité Consultatif sur remise de justificatif prouvant la nature et le montant de la dépense ainsi qu'une explication sur le fait que cette dépense doit être considérée comme supportée dans le cadre des fonctions de membre du Comité Consultatif.

F. Comité des ressources humaines

Art. 23. La Société peut être dotée d'un comité des ressources humaines (le «Comité RH») si l'assemblée générale des Associés le décide. Il sera composé d'un maximum de quatre membres.

Les membres du Comité RH seront nommés conjointement par CCP II Acquisition Luxco S.à r. et CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. à leur seule discrétion.

Art. 24. L'assemblée générale des Associés ne pourra qu'adopter ou amender les règles de procédure du Comité RH. Les règles de procédure du Comité RH telles qu'adoptées par l'assemblée générale des Associés prévoiront des dispositions supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'auto-organisation du Comité RH.

Art. 25. Le Comité RH est doté d'un président et d'un secrétaire. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. et CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. désigneront conjointement le président du Comité RH à leur seule discrétion.

Art. 26. Suite à l'article qui précède concernant la procédure de nomination, tout membre du Comité RH peut ainsi être révoqué ou remplacé à tout moment, sans préavis et sans motif par décision conjointe de CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. et CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. La révocation ou le remplacement doit être notifié au Conseil aux fins de notification.

Art. 27. Le Comité RH peut confier à un ou plusieurs de ses membres des mandats spéciaux pour une ou plusieurs missions.

Art. 28. Le Comité RH décidera de toutes les questions relatives aux conditions de service ou d'emploi (comprenant les conditions de salaire, bonus ou toute autre rémunération, de démission ou de licenciement) de tout membre du Conseil ou de tout employé de la Société, ainsi que des directeurs généraux, des membres du conseil et autre Employé Senior (tel que défini ci-dessous) des filiales de la Société.

Le principal objectif et la responsabilité du Comité RH seront de fournir des consentements en général sur des transactions, actions et mesures en faveur du Conseil sur les sujets entrant dans le champ d'application des matières conférées au Comité RH en vertu des présents Statuts et des règles de procédure. Des pouvoirs et responsabilités supplémentaires pourront être conférés au Comité RH par résolution des Associés.

Le Conseil devra requérir le consentement du Comité RH pour toute transaction légale, action ou mesure relevant des sujets détaillés ci-dessous et peut seulement, dans la mesure où une telle transaction légale, action ou mesure devront être prises au niveau de toutes filiales de la Société (comprenant tout membre du groupe Senvion) et dans la mesure où elles ne relèveraient pas de la compétence d'un organe spécifique autre que la direction, approuver ces transactions légales, actions ou mesures par voie d'une résolution du Conseil/des Associés et le Conseil pourra seulement rendre des instructions y afférentes après avoir obtenu l'approbation préalable du Comité RH:

a) toutes les décisions relatives à l'embauche, la nomination, la révocation et le licenciement de tout directeur général, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du comité consultatif (autre que des représentants des employés dans n'importe quel conseil de surveillance co-déterminé), employé senior ou consultant senior au niveau de la Société et de ses filiales directes ou indirectes, incluant en particulier tout employé rendant directement compte au conseil d'administration de chaque société respective («les Rapports Directs») tous les employés rendant directement compte aux Rapports Directs, de même que tous les présidents, les vice-présidents exécutifs, les vice-présidents senior, les vices présidents et les directeurs pays (tel administrateur, employé senior ou consultant senior désignés collectivement comme les «Employés Senior»);

b) la conclusion, l'amendement, ou la fin de tout contrat de travail, d'emploi ou de service (incluant les conditions de bonus ou autre rémunération ou augmentation/baisse de rémunération) de tout Employé Senior;

c) revue de (i) la pertinence ainsi que de l'augmentation ou la baisse de salaire (fixe ou variable) de tout Employé Senior et (ii) les objectifs spécifiques pour le l'évaluation du bonus en cash annuel de tout Employé Senior;

d) l'approbation de tout paiement/bénéfice ex gratia ou exceptionnel;

e) la conclusion, l'amendement ou la fin de conventions collectives de travail, de contrats de travail (d'une importance significative) et de directives générales en ce qui concerne le régime de retraite du groupe Senvion;

f) l'octroi, la mise en place, l'amendement et/ou l'arrêt de tout engagement de retraite de toute sorte;

g) la mise en place, l'amendement matériel et/ou l'arrêt de tout programme de participation d'employés existant, de partage des profits ou de programmes incitatifs semblables;

h) la revue et l'approbation de la philosophie compensatoire et de l'approche de la Société, ainsi que ses filiales directes ou indirectes, particulièrement des sociétés du groupe Senvion (dans la mesure où elles ne seraient pas explicitement comprises dans les points a) à g); et

i) tout autre arrangement entre une entité du groupe Senvion et (i) un Employé Senior ou (ii) une personne affiliée à un Employé Senior au sens de la Section 15 du Stock Corporation Act (AktG) ou liée à un Employé Senior au sens de la Section 15 du Code Fiscal Allemand (Abgabenordnung) ou (iii) toute personne employée par ou ayant un contrat de service ou selon un accord similaire avec tout associé/actionnaire direct ou indirect de la Société.

De plus, les activités et mesures commerciales suivantes ne peuvent seulement être exécutées par le Conseil ou par toute personne spécifiquement habilitée par le Conseil après approbation préalable du Comité RH:

La prise de résolutions ou l'exercice de droits de vote par la Société en tant qu'associé/actionnaire d'une société affiliée subordonnée si les résolutions respectives concernent un des points des paragraphes (a) à (i) ci-dessus.

Art. 29. La rémunération des membres du Comité RH, le cas échéant, est fixée par l'assemblée générale des Associés ou par le président du Comité RH.

G. Comité de stratégie et d'investissement

Art. 30. La Société peut être dotée d'un comité de stratégie et d'investissement (le «Comité SIC») si l'assemblée générale des Associés le décide. Il sera composé d'un maximum de trois membres.

Les membres du Comité SIC seront nommés conjointement par CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. et CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. à leur seule discrétion.

Art. 31. L'assemblée générale des Associés adoptera ou amendera les règles de procédure du Comité SIC. Les règles de procédure du Comité SIC telles qu'adoptées par l'assemblée générale des Associés prévoiront des dispositions supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'auto-organisation du Comité SIC.

Art. 32. Le Comité SIC est doté d'un président et d'un secrétaire. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. et CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. désigneront conjointement le président du Comité SIC à leur seule discrétion.

Art. 33. Suite à l'article qui précède concernant la procédure de nomination, tout membre du Comité SIC peut ainsi être révoqué ou remplacé à tout moment, sans préavis et sans motif par décision conjointe de CCP II Acquisition Luxco S.à r.l. et CCP III Acquisition Luxco S.à r.l. La révocation ou le remplacement doit être notifié au Conseil aux fins de notification.

Art. 34. Le Comité SIC peut confier à un ou plusieurs de ses membres des mandats spéciaux pour une ou plusieurs missions.

Art. 35. Le Comité SIC décidera de toutes les questions qui concernent l'orientation stratégique de la Société. Ceci comprend toutes les questions relatives à la Société en ce qui concerne la planification, le développement commercial, ses situations de risques et la gestion de ceux-ci, toute divergence de la planification du cours des affaires et de ses cibles.

Le principal objectif et la responsabilité du Comité SIC seront de fournir des consentements en général sur des transactions, actions et mesures en faveur du Conseil sur les sujets entrant dans le champ d'application des matières conférées au Comité RH en vertu des présents Statuts et des règles de procédure. Des pouvoirs supplémentaires pourront être conférés au Comité SIC par résolution des Associés.

Les opérations commerciales, les transactions légales, les actions et les mesures suivantes peuvent seulement être exécutées ou prises par le Conseil ou par toutes personnes habilitées spécifiquement par le Conseil, et peuvent, dans la mesure ou de telles opérations commerciales, transactions légales, actions ou mesures devront être exécutées ou prises au niveau des filiales de la Société (y compris tout membre du groupe Senvion et qu'elles ne relèveront pas des compétences d'un organe spécifique autre que la direction) être approuvées que par le Conseil au moyen d'une résolution du Conseil/des Associés et le Conseil pourra seulement donner des instructions y afférentes après avoir obtenu l'accord préalable du Comité SIC:

- (a) Le commencement ou l'abandon de secteurs d'activités;
- (b) l'acquisition et la vente d'actions/parts sociales dans des sociétés, aussi bien que dans les fonds propres des entreprises ou des parties d'entreprises, comprenant tout investissement financier dans le financement de fournisseurs de tout projet de parc éolien, d'une valeur de plus de EUR 5,000,000.- en termes de coûts de financements ou de produits de ventes réalisées (par transaction par année incluant toutes les dettes ou engagements y afférents) sauf si l'investissement ou le désinvestissement respectif a été prévu dans un budget ou plan d'affaires ayant déjà été approuvé par le Comité SIC;
- (c) l'émission d'obligations ou d'instruments financiers de même nature;
- (d) le budget financier annuel (y compris CAPEX, l'effectif total, les Frais d'Exploitation) et tout amendement ou écarts du budget;
- (e) les offres de ventes de parc éoliens continentaux ou en mer, y compris les accords-cadres d'une valeur totale de plus d'EUR 50.000.000.- et/ou une marge EBT (Gains avant Impôts) de moins de 3%;
- (f) les conventions d'achat y compris les accords-cadres conclus avec un fournisseur ou vendeur particulier d'une valeur totale de plus de EUR 15.000.000.- ou d'une durée supérieure à un an;
- (g) les conventions ou offre de services d'opérations ou de maintenance y compris les accords-cadres conclus avec un client unique d'une valeur totale de plus de EUR 10,000,000.- ou d'une durée de plus de dix ans ou avec des revenus variables de plus de 50% de la valeur contractuelle; aucune approbation n'est requise si le contrat contient une clause de variation de prix ou si la marge est supérieure à 30%;
- (h) l'entrée stratégique dans de nouveaux marchés et l'abandon de marchés existants ainsi que tout établissement, acquisition, liquidation et vente d'entités légales et participation dans des entités légales;
- (i) des investissements/frais en dépenses de capital indépendamment du fait qu'ils soient prévus ou non dans le budget financier approuvé par le Comité SIC;
- (j) les nouveaux projets R&D, même s'ils sont compris dans le budget financier approuvé par le Comité SIC, soumis à l'approbation au cas par cas du Comité SIC sur la base d'un projet commercial qui doit lui être présenté;
- (k) l'octroi ou l'obtention de facilités de crédit ou tout autre convention de financement indépendamment de leur importance respective; il est entendu que l'octroi ou l'obtention du paiement de facilités de crédit de la part de clients ou de fournisseurs en leur faveur ne va requérir qu'un accord que si l'importance de ceux-ci excède EUR 5,000,000.-par client ou fournisseur dans une année fiscale;
- (l) l'octroi et l'attribution de toute licence ou de toute convention d'agence commerciale pour tout produit ou territoire couvrant la totalité d'un pays avec une société s'abstenant de vendre directement et/ou de couvrir des volumes de vente supérieurs à EUR 50,000,000.- par contrat;
- (m) la conclusion, l'amendement ou la fin de conventions d'entreprises comme des accords de domination et de mise en commun des pertes et des bénéfices;

(n) les fusions, la création de divisions autonomes, le changement de forme légale, le changement de siège statutaire et mesures similaires;

(o) toute avance volontaire payée à un fournisseur unique de plus d'EUR 5.000.000,-, non prévue dans le contrat d'achat sous-jacent ou convention-cadre (comprenant les avances sur paiement à toute société affiliée);

(p) toute compensation, annulation, ou renonciation vis-à-vis d'un fournisseur, client ou de toute autre partie excédant EUR 2.000.000,- par année sociale par évènement spécifique et non prévues dans les contrats approuvés par le Comité SIC;

(q) l'embauche de nouveaux employés à temps plein (compris dans le budget) (sauf en cas de remplacement d'employés à temps plein ou d'ouvriers compris dans le budget financier approuvé par le Comité SIC);

(r) toute participation des représentants de la Société dans toute conférence d'investisseur représentant la Société;

(s) toute interview médiatique, interaction médiatique ou communication qui ne seraient pas conformes avec la politique de communication du groupe;

(t) toute opération commerciale non spécifiée ci-dessus excédant le cadre des opérations commerciales normales si la valeur de la transaction excède 3% du capital/et des fonds propres du groupe dans un cas individuel;

De plus, les opérations commerciales suivantes et mesures peuvent seulement être décidées par le Conseil ou par les personnes spécifiquement habilitées par le Conseil après avoir reçu l'approbation préalable du Comité SIC, il s'agit en effet de:

(a) la prise de résolutions ou l'exercice de droits de vote de la Société en tant que qu'associé de sociétés subordonnées affiliées si les résolutions respectives concernent n'importe lequel des points des paragraphes (a) à (t) ci-dessus; et

(b) les augmentations de capital dans des sociétés subordonnées affiliées d'un montant excédant EUR 5.000.000,- (y compris les agios) ou qui résulteraient de changements significatifs pris dans l'actionnariat et/ou dans le regroupement de la société pris dans chaque cas individuel.

Dans les cas d'opérations commerciales nécessitant l'accord du Comité SIC et pour lesquelles des résolutions du Comité SIC ne peuvent être obtenues en temps et en heures sans mise en danger des intérêts clés de l'entité respective, l'accord du président du Comité SIC doit être obtenu préalablement à la prise de décision ainsi que celui du Comité SIC.

Le Comité SIC est autorisé à déterminer les autres opérations commerciales requérant son approbation.

Art. 36. La rémunération des membres du Comité SIC, le cas échéant, est fixée par l'assemblée générale des Associés ou par le président du Comité SIC.

H. Décisions des associés

Art. 37. L'assemblée générale de la Société est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et les présents Statuts.

Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Dans le cas où et tant que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire à l'assemblée générale des Associés peuvent être valablement prises au moyen de résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé doit recevoir le texte de ces résolutions ou décisions devant être prises, expressément formulées et devra exprimer son vote par écrit.

Dans le cas d'un Associé Unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans ces cas, toute référence à l'«assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé Unique, selon le contexte et le cas échéant, l'ensemble des pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé Unique.

Les réunions des assemblées générales des Associés peuvent être tenues en tout lieu et heure spécifiés dans les convocations relatives à ces assemblées. Si tous les Associés sont présents ou représentés, et ont renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Chaque associé a droit à autant de voix que de parts sociales qu'il possède ou représente. Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts ou par la Loi, les décisions collectives des Associés de la Société sont valablement prises pour autant qu'elles soient adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 38. Le changement de la nationalité de la Société ne peut être effectué que par décision unanime des Associés.

Art. 39. La modification des Statuts requiert l'approbation (i) de la majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

I. Exercice social - Comptes annuels - Distribution of profits

Art. 40. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 41. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants, ensemble avec le comité d'audit, dressent un inventaire comportant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 42.

(i) Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net annuel de la Société.

Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour les allouer à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Les montants contribués par un Associé à la Société peuvent aussi être alloués à la réserve légale, si l'Associé contributeur accepte cette allocation. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite proportionnellement, de telle façon à ce qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

(ii) S'il arrive qu'une année la Société décide d'effectuer des distributions du Montant Disponible et/ou des paiements d'intérêts ou un remboursement de valeur nominale sous les PECs (collectivement les «Distributions»), le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité ci-dessous:

(a) Premièrement, l'Investisseur Sponsor recevra toutes les Distributions faites par la Société sur les Titres Sponsor jusqu'à ce que les Distributions Sponsor Totales soient égales à l'Investissement Sponsor (la «Tranche de Distribution I») et pour autant que ces Distributions soient effectuées sur des Parts Sociales Ordinaires, elles seront allouées selon les dispositions de la section (iii) ci-dessous (le «Montant de Dividende Sponsor 1»).

(b) Deuxièmement, si et dans la mesure où les Distributions Totales dépassent l'Investissement Sponsor, l'ordre de priorité sera le suivant:

A. Si les Bénéfices Nets Totaux sont deux (2) fois inférieurs à l'Investissement Sponsor, toutes les Distributions faites par la Société à cet égard seront exclusivement allouées à l'Investisseur Sponsor sur ses Titres Sponsor et pour autant que ces Distributions soient effectuées sur des Parts Sociales Ordinaires, elles seront allouées selon les dispositions de la section (iii) ci-dessous (le «Montant de Dividende Sponsor 2»).

B. Si les Bénéfices Nets Totaux sont égaux ou supérieurs à deux (2) fois l'Investissement Sponsor, mais inférieurs à deux point cinq (2.5) fois l'Investissement Sponsor, un montant égal à un pourcentage égal à cinquante pourcent (50%) de la Portion des Parts de Préférence du solde entre les Distributions et la Tranche de Distribution I sera divisé entre les détenteurs de Parts de Préférence et leur sera alloué selon les dispositions de la section (v) ci-dessous (le «Montant de Dividende de Préférence 1») et (iii) le reste du solde précité sera alloué aux détenteurs de Titres Sponsor selon les dispositions de la section (iii) ci-dessous (le «Montant de Dividende Sponsor 3»).

C. Si les Bénéfices Nets Totaux sont supérieurs à deux point cinq (2.5) fois l'Investissement Sponsor, un montant égal à un pourcentage égal à cent pourcent (100%) de la Portion des Parts de Préférence du solde entre les Distributions et la Tranche de Distribution I sera divisé entre les détenteurs de Parts de Préférence et leur sera alloué selon les dispositions de la section (v) ci-dessous (le «Montant de Dividende de Préférence 2») et (iii) le reste du solde précité sera alloué aux détenteurs de Titres Sponsor selon les dispositions de la section (iii) ci-dessous (le «Montant de Dividende Sponsor 4»).

Tout paiement effectué à un Investisseur Sponsor sera d'abord fait en tant que paiement des intérêts sous les PECs, ensuite comme un remboursement de la valeur nominale des PECs, puis seulement comme des distributions sous les Parts Sociales détenues par les Investisseurs Sponsor. Le mécanisme de distribution tel que défini sous l'Article 18 (ii) (b) B et l'Article 18 (ii) (b) C doit être respecté pour toute distribution relative à ces Titres une fois que le Bénéfice Net Total est égal ou supérieur à deux (2) fois l'Investissement Sponsor.

(iii) Le Montant de Dividende Sponsor 1, le Montant de Dividende Sponsor 2, le Montant de Dividende Sponsor 3, et le Montant de Dividende Sponsor 4 seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de la manière suivante:

(a) Premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires A émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A en proportion des Parts Sociales De Catégorie A qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor A»);

(b) Deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires B émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B en proportion des Parts Sociales De Catégorie B qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor B»);

(c) Troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires C émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C en proportion des Parts Sociales De Catégorie C qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor C»);

(d) Quatrièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires D émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires D en proportion des Parts Sociales De Catégorie D qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor D»);

(e) Cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires E émises sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires E en proportion des Parts Sociales De Catégorie E qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor E»);

(f) Finalement, sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires F (i) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale totale des Parts Sociales Ordinaires F émises en proportion des Parts Sociales De Catégorie F qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel Sponsor F») et (ii) un montant égal au Montant de Dividende Sponsor 1, au Montant de Dividende Sponsor 2, au Montant de Dividende Sponsor 3, et au Montant de Dividende Sponsor 4, selon le cas, et le cas échéant moins la somme du Dividende Préférentiel Sponsor A, du Dividende Préférentiel Sponsor B, du Dividende Pré-

férentiel Sponsor C, du Dividende Préférentiel Sponsor D, du Dividende Préférentiel Sponsor E, et du Dividende Préférentiel Sponsor F (le «Dividende Super- Préférentiel Sponsor»).

(iv) Tout rachat ou annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Ordinaires de la Société sera effectué en ordre alphabétique inverse, auquel cas la procédure suivante s'appliquera comme suit:

(a) Si la Société a des Parts Sociales Ordinaires A, des Parts Sociales Ordinaires B, des Parts Sociales Ordinaires C, des Parts Sociales Ordinaires D, des Parts Sociales Ordinaires E et des Parts Sociales Ordinaires F en circulation, l'Article 18 (iii) s'appliquera comme prévu dans les présents statuts aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

(b) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires D, et les Parts Sociales Ordinaires E en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires E (à l'exception que seule le Dividende Préférentiel Sponsor A, le Dividende Préférentiel Sponsor B, le Dividende Préférentiel Sponsor C, le Dividende Préférentiel Sponsor D, et le Dividende Préférentiel Sponsor E réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor E ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(c) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F ainsi que les parts Sociales Ordinaires E et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C, et les Parts Sociales Ordinaires D en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires D (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel Sponsor A, le Dividende Préférentiel Sponsor B, le Dividende Préférentiel Sponsor C, et le Dividende Préférentiel Sponsor D réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor D ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(d) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F, les parts Sociales Ordinaires E, ainsi que les Parts Sociales ordinaires D et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, et les Parts Sociales Ordinaires C en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires C (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel Sponsor A, le Dividende Préférentiel Sponsor B, et le Dividende Préférentiel Sponsor C réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor C ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(e) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F, les parts Sociales Ordinaires E, les Parts Sociales Ordinaires D ainsi que les Parts Sociales Ordinaires C et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires B (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel Sponsor A et le Dividende Préférentiel Sponsor B réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor B ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(f) Si la Société a racheté ou annulé les Parts Sociales Ordinaires F, les parts Sociales Ordinaires E, les Parts Sociales Ordinaires D, les Parts Sociales Ordinaires C, et les Parts Sociales Ordinaires B et il ne lui reste que les Parts Sociales Ordinaires A en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel Sponsor sous l'Article 18 (iii) s'appliquera aux Parts Sociales Ordinaires A (à l'exception que seul le Dividende Préférentiel Sponsor A réduira le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Préférentiel Sponsor A ainsi qu'au Dividende Super-Préférentiel Sponsor, ainsi modifiée.

(v) Le Montant de Dividende de Préférence 1 et le Montant de Dividende de Préférence 2 seront distribués aux détenteurs des Parts de Préférence comme suit:

(a) Premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts de Préférence Classe A émises sera distribué aux détenteurs de Parts de Préférence Classe A en proportion des Parts de Préférence Classe A qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel A»);

(b) Deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts de Préférence Classe B émises sera distribué aux détenteurs de Parts de Préférence Classe B en proportion des Parts de Préférence Classe B qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel B»);

(c) Troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale totale des Parts de Préférence Classe C émises sera distribué aux détenteurs de Parts de Préférence Classe C en proportion des Parts de Préférence Classe C qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel C»);

(d) Finalement, sera distribué aux détenteurs de Parts de Préférence Classe D (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale totale des Parts de Préférence Classe D émises en proportion des Parts de Préférence Classe D qu'ils détiennent (le «Dividende Préférentiel D») et (ii) un montant égal au Montant de Dividende Préférentiel 1 et au Montant de Dividende Préférentiel 2, selon le cas, et le cas échéant moins la somme du Dividende Préférentiel A, du Dividende Préférentiel B, du Dividende Préférentiel C et du Dividende Préférentiel D (le «Dividende Super-Préférentiel de Préférence»).

(vi) Tout rachat ou annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts de Préférence de la Société sera effectué en ordre alphabétique inverse, auquel cas la procédure suivante s'appliquera:

(a) Si la Société a des Parts de Préférence Classe A, des Parts de Préférence Classe B, des Parts de Préférence Classe C et des Parts de Préférence Classe D en circulation, l'Article 18 (v) s'appliquera tel que prévu dans les présents Statuts aux détenteurs de Parts Sociales ordinaires.

(b) Si la Société a racheté ou annulé les Parts de Préférence Classe D et il ne lui reste que les Parts de Préférence Classe A, les Parts de Préférence Classe B et les Parts de Préférence Classe C en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence sous l'Article 18 (v) s'appliquera aux Parts de Préférence Classe C (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel A, le Dividende Préférentiel B, et le Dividende Préférentiel C réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence ainsi qu'au Dividende Préférentiel C, ainsi révisé.

(c) Si la Société a racheté ou annulé les Parts de Préférence Classe D et les Parts de Préférence Classe C et il ne lui reste que les Parts de Préférence Classe A et les Parts de Préférence Classe B en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence sous l'Article 18 (v) s'appliquera aux Parts de Préférence Classe B (à l'exception que seuls le Dividende Préférentiel A et le Dividende Préférentiel B réduiront le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence ainsi qu'au Dividende Préférentiel B, ainsi révisé.

(d) Si la Société a racheté ou annulé les Parts de Préférence Classe D, les Parts de Préférence Classe C, et les Parts de Préférence Classe B et il ne lui reste que les Parts de Préférence Classe A en circulation, le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence sous l'Article 18 (v) s'appliquera aux Parts de Préférence Classe A (à l'exception que seul le Dividende Préférentiel A réduira le montant applicable), les détenteurs de cette classe auront désormais le droit au Dividende Super-Préférentiel de Préférence ainsi qu'au Dividende Préférentiel A, ainsi révisé.

J. Sponsor - Dissolution - Liquidation

Art. 43. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes, seront distribués entre les Associés selon les dispositions de l'Article 18 (ii), (iii) et (v).

K. Audit - Supervision

Art. 44. Si, et tant que la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires. Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront la durée de leur mandat.

Un commissaire peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés.

Un commissaire a un droit illimité de supervision permanente et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

Si les Associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréé(s) selon l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel qu'amendé, alors l'établissement de commissaires est supprimé.

Un commissaire peut seulement être révoqué par l'assemblée générale des Associés avec cause, ou avec son accord.

L. Loi applicable

Art. 45. Toutes les questions non couvertes par les présents Statuts seront régies par les dispositions de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 7 juillet 2015. GAC/2015/5715. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133235/1647.

(150143378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Capitol Licensing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 177.287.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on fourteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CSP TECHNOLOGIES, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of France having its registered office at Z.I. du Sandholtz - rue du Sandholtz 67.110 Niederbronn-les-Bains France, registered with the Register of Commerce and Companies of Strasbourg under number 424 311 157,

here represented by Alessandro PARAFIORITI, with professional address at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Niederbronn-Les-Bains on June 22nd, 2015, which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the limited liability company "CAPITOL LICENSING EUROPE S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 177.287, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, dated one April 26th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1611, dated July 5th, 2013.

- That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100,-) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by SER.COM Sàrl, having his professional address at 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered at the R.C.S. of Luxembourg under number B117.942, appointed as "auditor-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being at 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CSP TECHNOLOGIES, une société anonyme de droit français ayant son siège social à Z.I. du Sandholtz - rue du Sandholtz 67.110 Niederbronn-les-Bains, France, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 424 311 157,

ici représentée par Alessandro PARAFIORITI, demeurant professionnellement à 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Niederbronn-les-Bains le 22 juin 2015, laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CAPITOL LICENSING EUROPE S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.287, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1611 du 5 juillet 2013.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par la Société Ser.Com. S. à r.l., avec adresse professionnelle au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, désigné «commissaire-vérificateur à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 10, Rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Parafioriti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 juillet 2015. 2LAC/2015/16216. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Yvette Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015133630/106.

(150145302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.169.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pour la société Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l.

Référence de publication: 2015130862/11.

(150141425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Raycrown S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Raycrown S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015131030/11.

(150140445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Ren Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ren Finance Holding S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015131033/11.

(150140192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Resource Partners Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.010,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.990.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015131034/12.

(150140909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Financial Resources Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.980.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2015

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juin 2015 que:

1. Démission de son poste d'administrateur à la date du 15 juin 2015:

Monsieur Fernando Sousa

39, rue des Prunelles

L-2353 Luxembourg

2. Démission de son poste d'administrateur-délégué à la date du 15 juin 2015:

Monsieur Fernando Sousa

39, rue des Prunelles

L-2353 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131728/20.

(150142072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.752.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

—
Par résolutions signées en date du 17 juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nommer ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

3. Accepter la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 30 juin 2015;

4. Nommer Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} juillet 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133467/21.

(150144587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 16 juillet 2015 à 13.00 heures.

Première résolution

Nomination de Mr. Xavier SOULARD, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg, en tant que-délégué à la gestion journalière jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Deuxième résolution

Nomination de Mr. Philippe TOUSSAINT, ayant pour adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/08/2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015133472/18.

(150144274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

AC Automation Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 40.604.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015133487/11.

(150144813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

ALM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 161.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133502/10.

(150144988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Advantage Premiere Fund SCA Sicav-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.053.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 15 juillet 2015

Le mandat de la société Deloitte Audit ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015133490/14.

(150144255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Bainbridge II Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 135.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133532/10.

(150145179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Abalone Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 5, rue Jean de Beck.
R.C.S. Luxembourg B 193.569.

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Madame Sophie MATHOT, employée privée en l'étude du notaire soussigné, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés suivant l'acte numéro 50.978 du répertoire du notaire soussigné,

Lequel, a exposé ce qui suit:

- en date du 8 juillet 2015, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 50.978 de son répertoire, un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.S.B PARTICIPATIONS ayant son siège social au 5, rue Jean Beck, L - 7308 Heisdorf, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193569 constituée selon acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 427 en date du 17 février 2015 (la Société),

à l'issue duquel notamment la forme de la Société a été transformée en celle d'une société à responsabilité limitée, la dénomination en GROUP ABALONE LUX, et le montant du capital porté à dix-huit millions trente-deux mille sept cent quatre-vingt et un Euro (EUR 18.032.781).

- les statuts de la Société ont été modifiés ensuite suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2015 modifiant la dénomination de la Société en ABALONE GROUP, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ledit acte numéro 50.978 de répertoire du notaire soussigné a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 20 juillet 2015 portant les références 1LAC / 2015 / 22803 et du RCS le 29.07.2015 réf. L150137593.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans le nombre de parts souscrites par Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL (17.812.559 en lieu et place de 17.812.558) ainsi que le montant de l'évaluation de son apport (EUR 19.593.814 en lieu et place de EUR 19.593.813).

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme indiqué ci-avant requiert la rectification au point 9 a. de l'ordre du jour et sous «SOUSCRIPTION ET LIBERATION» comme suit:

Version erronée

«a. 17.812.558 nouvelles parts sociales par Monsieur François-Xavier Moutel et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 463.528 actions de la société de droit français par actions simplifiée ABALONE France, (anciennement SIM 44, SARL) apport évalué à EUR 19.593.813, le solde étant affecté comme soulte.»

«- Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité, ici présent déclare souscrire 17.812.558 parts sociales ainsi créées et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 463.528 actions nominatives en pleine propriété de ABALONE FRANCE, société par actions simplifiées de droit français (anciennement SIM 44, société à responsabilité limitée) au capital social de EUR 468.426 dont le siège social est située en France au 43 rue Bobby Sands, 44800 Saint Herblain, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro d'identification unique 383 497 963 (ci-après ABALONE France),

et évaluer ledit apport à EUR 19.593.813 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent treize Euro), la différence, c'est-à-dire EUR 1.781.255, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, étant comptabilisée en comptes courants d'associés de la Société au nom de Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité.»

Version rectifiée qui remplace la version erronée

«a. 17.812.559 nouvelles parts sociales par Monsieur François-Xavier Moutel et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 463.528 actions de la société de droit français par actions simplifiée ABALONE France, (anciennement SIM 44, SARL) apport évalué à EUR 19.593.814, le solde étant affecté comme soulte.»

«- Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité, ici présent déclare souscrire 17.812.559 parts sociales ainsi créées et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 463.528 actions nominatives en pleine propriété de ABALONE FRANCE, société par actions simplifiées de droit français (anciennement SIM 44, société à responsabilité limitée) au capital social de EUR 468.426 dont le siège social est située en France au 43 rue Bobby Sands, 44800 Saint Herblain, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro d'identification unique 383 497 963 (ci-après ABALONE France),

et évaluer ledit apport à EUR 19.593.814 (dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatorze Euro), la différence, c'est-à-dire EUR 1.781.255, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, étant comptabilisée en comptes courants d'associés de la Société au nom de Monsieur François-Xavier Bernard Guy MOUTEL, précité.»

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie MATHOT, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 29 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24030. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133485/68.

(150144589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

AZ Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 9, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 184.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133526/9.

(150145070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Corpus Sireo RetailCenter Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 193.227.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Gesellschaftsversammlung vom 3. August 2015 geht hervor, dass

1. Herr Clemens Gaebel, geboren am 21. Dezember 1965 in Frankfurt am Main, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in Jahnstraße 64, D-63150 Heusenstamm, Deutschland, mit Wirkung zum 16. August 2015 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt wird.

2. das Mandat von Herrn Dr. Bernd Wieberneit, geboren am 29. März 1966 in Limburg, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in Jahnstraße 64, D-63150 Heusenstamm, Deutschland, als Geschäftsführungsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. August 2015 beendet wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. August 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015133654/19.

(150145317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

CPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015133656/11.

(150144776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

CPO Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.023.300,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 177.657.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juillet 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Jean-Yves de Louvigny de son poste de gérant de catégorie B, avec effet au 26 juillet 2015;

- transfert du siège social de la société au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg;

- nomination de la société A.T.T.C. Directors Sàrl (RCS Luxembourg B 59362), avec siège social au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, représentée par son gérant Mr. Koen Van Huynegem, né le 30 janvier 1982 à Borgerhout (Belgique),

résidant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée;

- nomination de la société A.T.T.C. Management Sàrl (RCS Luxembourg B 59363), avec siège social au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, représentée par son gérant Mr. Nico Patteet, né le 12 janvier 1984 à Antwerpen (Belgique), résidant professionnellement au 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133657/21.

(150144381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Cupola SA-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 41.532.

—
Décisions de l'assemblée générale du 5 juin 2015:

administrateurs:

Monsieur Claude UHRES, né à Diekirch le 1^{er} octobre 1943, domicilié à L-1832 Luxembourg rue Jean Jacoby 8

Monsieur Patrick UHRES, né à Luxembourg le 17 août 1949, domicilié à L-1832 Luxembourg rue Jean Jacoby 8

Madame Yvette FERRARI, né à Luxembourg le 14 septembre 1949, domicilié à L-1832 Luxembourg rue Jean Jacoby 8

commissaire aux comptes:

Madame Monique PLYER, né à Thionville le 8 octobre 1966, domicilié à F-57330 Zoufftgen rue principale 121

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.

Pour extraits conformes

Référence de publication: 2015133661/17.

(150144670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133670/10.

(150145312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

DD Finitions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Zone d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 138.940.

—
L'an deux mil quinze.

Le dix-sept juillet;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Giuseppina BELLOMO, salariée, née à Milano (Italie) le 25 mai 1971, demeurant à L-3330 Crauthem, 16 rue Emile Barthel.

2) Monsieur Daniele TESTA, salarié, né à Oderzo (Italie) le 8 novembre 1964, demeurant à L-3330 Crauthem, 16 rue Emile Barthel.

ici représenté par Madame Giuseppina BELLOMO, prèdite;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 15 juillet 2015, laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

3) Monsieur Damiano TUSILLAGINE, salarié, né à Gubbio (Italie) le 2 novembre 1978, demeurant à L-4201 Esch/Alzette, 25 rue de Lallange.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «DD FINITIONS Sàrl» (Matricule 20082420585), avec siège social à L-3330 Crauthem, 16 rue Emile Barthel;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B138.940;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mai 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 73.434;

modifiée suivant assemblée générale reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 octobre 2011, publié au Mémorial C de 2011, page 145.619.

modifiée suivant assemblée générale reçu par le notaire instrumentaire en date du 09 septembre 2014, publié au Mémorial C de 2014, page 153.551.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Crauthem à L-4959 Bascharage, 54 Zone d'Activité op Zaemer.

Deuxième résolution:

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage».

Troisième résolution:

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet toutes sortes de travaux de peinture, de décoration, de plafonnage, de façade et d'étanchéité, de menuiserie ainsi que de plomberie pour l'intérieur et l'extérieur. Achats et Ventes de produits de peinture et de décoration pour l'intérieur et l'extérieur. Achats et Ventes de produits de commerce en général ainsi que l'intermédiation commerciale dans la vente des produits intracommunautaires.

Elle pourra également entreprendre toutes sortes de travaux de carreleur, marbrier ainsi que tailleur de pierre. Elle peut effectuer tous travaux d'entrepreneur de construction et de génie civile et confectionner des chapes.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission du gérant technique Monsieur Daniele TESTA, prédit, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de la gérante administrative Madame Giuseppina BELLOMO, prédite, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Cinquième et dernière résolution:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée de la société Monsieur Matteo RADICCHI, salarié, né à Gubbio (Italie) le 07 mars 1975, demeurant à L-3833, Schiffflange, 48, rue de l'Eglise.

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée de la société Monsieur Giuseppe SCANNAPIECO, indépendant, né à Salerno (Italie) le 28 avril 1956, demeurant à L-4050 Esch/Alzette, 11, rue du Canal;

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée de la société Monsieur Daniele TESTA, prédit.

La société est valablement engagée pour tout montant inférieur à VINGT MILLE EUROS (20.000.- Euro) par la signature individuelle du gérant administratif.

La société est valablement engagée pour tout montant supérieur à VINGT MILLE EUROS (20.000.- Euro) par la signature conjointe d'un gérant technique et du gérant administratif.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bellomo, Tusillagine, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 22 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17221. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133684/73.

(150144867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 52.247.

—
Auszug aus dem Gefasste Beschlüsse im Rahmen der außerordentlichen Generalversammlung vom 31 Juli 2015.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt nachstehender Mitglieder des Verwaltungsrates anzunehmen:

- Herr Pierre EKAMBA LOUMA, Delegierter des Verwaltungsrates

- Herr Klaus-Peter WASCHEWSKI

Zu neuen Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

- Herr Wermer BRUCHHAUSEN, dipl. Ingenieur wohnhaft in D-44139 Dortmund, Rheinlanddamm, 6

- Herr Olivier LAM, Kauffmann, wohnhaft in F-06100 Nice, 2, rue Louis Roubaudi

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter welche im Jahre 2017 stattfinden wird.

Zweiter Beschluss

Herr Wermer BRUCHHAUSEN vorbenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt mit Befugnis der täglichen Geschäftsführung und des Rechtes die Gesellschaft stets allein zu vertreten. Sein Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter welche im Jahre 2017 stattfinden wird.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des aktuellen Kommissars die Gesellschaft LUX-AUDIT S.A. anzunehmen. Zum neuen Kommissar wird Herr Robert ELVINGER, Steuerberater, mit Berufsadresse L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix. Sein Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter welche im Jahre 2017 stattfindet wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Für Auszug gleichlautend

Référence de publication: 2015133688/29.

(150144491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Chama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 76.958.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 février 2015.

Suite à la démission de Monsieur Steve Lang et de Madame Sandie Lang, demeurant tous les deux à L-8053 Bertrange, 100, rue des Champs, de leur poste d'administrateur et de la Société de Gestion Comptable S.à r.l. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, de son mandat de Commissaire aux comptes, sont nommés nouveaux administrateurs Messieurs André Harpes, demeurant à L-5405 Bech Kleinmacher, 131, rue du Vin et Marc Mayer, demeurant à L-1833 Luxembourg, 7, bd. G. Jacquemart ainsi que nouveau commissaire aux comptes Monsieur André Dichter, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nic Bieber. Les mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour avis sincère et conforme

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015133644/18.

(150144900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Chaussures Bastian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 10, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 146.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133645/10.

(150145187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

CIMC TGE Gasinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 137.648.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de l'identité de Monsieur Gao XING, Administrateur de la société.
Suivant sa pièce d'identité, le nom de famille est Monsieur GAO et son prénom est Xiang.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIMC TGE Gasinvestments SA

Référence de publication: 2015133647/11.

(150144518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Edda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 153.909.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 juillet 2015.

Pour le compte de Edda S.à r.l.

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015133697/12.

(150145021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

European Real Estate Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 173.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015133707/12.

(150144895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

EuroHealth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 151.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2015133708/10.

(150145045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

LFPE S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.398.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 10 juin 2015

La société Ernst & Young S.A., R.C.S. Luxembourg B47771, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, a été nommé en qualité de réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016 qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Pour LFPE S.C.A. SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015133939/15.

(150144347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Lies Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Artisanale Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 105.088.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133941/10.

(150144497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Lorang S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 23.683.

—
Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 der Lorang S.A., und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. August 2015.

Référence de publication: 2015133944/11.

(150144782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Leiteschberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 173.754.

—
Rectificatif du dépôt L-150141149 du 31/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133935/11.

(150144339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

LC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 136.509.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LC PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.

Référence de publication: 2015133929/11.

(150144771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

QM Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.849.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015134142/13.

(150144823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Quercia Sone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 133.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015134146/12.

(150144687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Point of View S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 180.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

M. Mustapha Dadauch

Gérant

Référence de publication: 2015134128/12.

(150144195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Pneuact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PNEUACT S.A.

Référence de publication: 2015134127/11.

(150144800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Plazo, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.890.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1405 du 21 juillet 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLAZO

Référence de publication: 2015134126/14.

(150144684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Prognos-Impuls-Activa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 20.072.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134134/10.

(150144991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Procyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 123.643.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2015 que:

1- Le siège social a été transféré du: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la foire au 38, Rangwee L-2412 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015134085/13.

(150144872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Pharma Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 146.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pharma Productions S.A.

Référence de publication: 2015134073/10.

(150144249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

"Sântis Propco SA", Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 189.361.

Hiermit kündige ich den mit der Sântis PropCo SA (R.C.S. Luxembourg B189361) am 18.07.2014 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 05.08.2015 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse: 11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

Luxembourg, den 5. August 2015.

Berg

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2015134175/13.

(150145289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Sankaty Credit Opportunities VI-EU (Master), LP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 199.085.

—
STATUTS

Extrait du contrat social du 31 juillet 2015

Sankaty Credit Opportunities Investors VI-EU, L.P., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199008 (l'Associé Commandité) a signé, le 31 juillet 2015, le contrat social (le Contrat Social) d'une société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. Il est établi une société en commandite spéciale.

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Sankaty Credit Opportunities VI-EU (Master), L.P.».

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social. L'objet de la Société est d'acquérir, détenir et vendre des obligations et/ou titres, nationaux ou étrangers, en ce compris dans des sociétés n'ayant pas de marché établi et pouvant être limitées en ce qui concerne les droits de transfert ou tout autre droit contractuel et tout autre moyen d'investissement (en ce compris les produits dérivés), tant existant à la date des présentes que conçu ou développé par la suite, et de poursuivre tout autre activité, pouvant légalement être poursuivie par une société en commandite régie par la loi de 1915, qui est nécessaire ou utile en vue de mener à bien, favoriser ou réaliser l'objet de la société, les objectifs ou les activités d'investissement de la Société. Sans que cela ne soit limité par ce qui précède, une telle activité peut comprendre la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Responsabilité de l'Associé Commandité de la Société. L'Associé Commandité est responsable de toutes les obligations de la Société.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par l'Associé Commandité.

Tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration dans l'intérêt de la Société et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

8. Autorité. L'Associé Commandité peut exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sauf ceux réservés à l'Assemblée Générale par le Contrat Social ou la Loi 1915.

L'Associé Commandité aura pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

L'Associé Commandité peut déléguer l'exécution d'une partie de son autorité à un tiers par procuration spéciale.

9. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Commandité.

La Société sera également engagée envers les tiers par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par l'Associé Commandité conformément à l'article 9.2. du Contrat Social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sankaty Credit Opportunities Investors VI-EU, L.P.

Référence de publication: 2015134179/55.

(150145497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Summer Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 184.763.

Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131090/9.

(150141175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Sun International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 141.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131091/9.

(150140570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Sustainable Development Fund GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 124.957.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131092/9.

(150140266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Salinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.391.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131065/9.

(150140762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Schroder Property Services B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015131066/9.

(150140149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.
